

BOURG-CENTRE OCCITANIE / PYRENEES-MEDITERRANEE

Commune de PORT-VENDRES

Communauté de Communes Albères, Côte Vermeille, Illibéris Pays Pyrénées-Méditerranée

Département des Pyrénées Orientales

Avenant – Contrat 2ème génération

2022 / 2028



Accusé de réception en préfecture
066-216601484-20240620-DCM37-2024-DE
Date de télétransmission : 27/06/2024
Date de réception préfecture : 27/06/2024

Entre,

Le Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée représenté par Carole DELGA, sa Présidente,

Le Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales représenté par Hermeline MALHERBE, sa Présidente

La Commune de Port-Vendres, représentée par Grégory MARTY, son Maire

La Communauté de Communes Albères Côtes Vermeille Illibéris, représentée par Antoine PARRA, son Président

Le Pays Pyrénées Méditerranée, représenté Nathalie REGOND PLANAS, sa Présidente

Vu le Code Général des Collectivités Locales,

Vu les délibérations N°CP/2016-DEC/11.20 et N°CP/2017-MAI/11.11 de la Commission Permanente du 16 décembre 2016 et du 19 mai 2017 du Conseil régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, relatives à la mise en œuvre de la politique régionale pour le développement et la valorisation des territoires

Vu la délibération N°2020/AP-NOV/03 de l'Assemblée Plénière du Conseil régional du 19 novembre 2020, relative au Plan de Transformation et de Développement -Green New Deal-

Vu la délibération N°2021/AP-MARS/14, de l'Assemblée Plénière du Conseil régional Occitanie du 25 mars 2021 relative à la mise en œuvre de la deuxième génération des Contrats Territoriaux Occitanie pour la période 2021-2022/2027

Vu la délibération N°2021/AP-MARS/14, de l'Assemblée Plénière du Conseil régional Occitanie du 25 Mars 2021 du Conseil Régional Occitanie, relative à l'articulation et à la complémentarité avec le programme « Petites Villes de Demain » initié par l'Etat

Vu la délibération N° 2021/AP-DEC/07 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional Occitanie du 16 décembre 2021, relative aux orientations et principes pour la nouvelle génération de politique contractuelle territoriale Occitanie 2022-2028

Vu la Délibération N°AP/2022-06/10 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional Occitanie du 30 juin 2022 relative à l'approbation du Contrat de Plan Etat-Région Occitanie (CPER) 2021-2027 et en particulier son Volet territorial

Vu la délibération N° AP/2022-06/08 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional Occitanie du 30 juin 2022 relative à l'adoption du Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (Sradet) - Occitanie 2040

Vu le contrat Bourg Centre de la Commune de Port-Vendres, approuvé le 30/09/2020 en Conseil Municipal

Vu la délibération de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée n° CP/2023-04/12.14 en date du 21 avril 2023 approuvant le Contrat Territorial Occitanie du Pays Pyrénées Méditerranée, pour la période 2022-2028

Vu la délibération de la Commune de Port-Vendres,

Vu la délibération de la Communauté de Communes Albères Côte Vermeille Illibéris en date du XX/XX/XX,

Vu la délibération n° XXX de la Commission Permanente du Conseil Départemental des Pyrénées- Orientales en date du XX/XX/XX,

Vu la délibération n° XXX de la Commission Permanente du XX/XX/XX du Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, approuvant le présent avenant,

Il est convenu ce qui suit :

Préambule :

Une politique territoriale renouvelée en déclinaison du Pacte Vert Occitanie

La politique contractuelle territoriale a pour objectif d'accompagner chaque territoire au regard de sa spécificité, pour que chacun d'eux participe aux dynamiques régionales et s'inscrive dans la mise en œuvre des transitions et de la transformation de notre modèle de développement, des dynamiques impulsées par le PACTE VERT.

Le rééquilibrage territorial au cœur de l'ambition régionale

Dès 2017, dans le cadre de la nouvelle politique régionale territoriale d'Occitanie, la Région a voulu porter une attention particulière aux petites villes et bourgs-centres dans les zones rurales ou péri-urbaines qui jouent un rôle essentiel de centralité et d'attractivité au sein de leur bassin de vie et constituent des points d'ancrage pour le rééquilibrage territorial. En effet, ces dernières doivent pouvoir offrir des services de qualité pour répondre aux attentes des populations existantes et nouvelles dans les domaines des services aux publics, de la création d'emplois, de l'habitat, de la petite enfance, de la santé, de l'accès aux commerces, des équipements culturels, sportifs, de loisirs...

C'est ainsi que près de 450 contrats **Bourgs-Centres Occitanie ont été conclus entre 2018 et 2021.**

Sur la base de l'expérience acquise lors de la première génération des Contrats Territoriaux Occitanie et Contrat Bourgs-Centres Occitanie, lors de ses Assemblées Plénières des 25 mars et 16 décembre 2021, la Région a adopté les principes d'une politique territoriale 2022-2028 visant à impulser et accélérer l'engagement des territoires vers une région plus inclusive et à énergie positive et répondre ainsi aux enjeux prioritaires identifiés par le PACTE VERT Occitanie, fondement des politiques publiques régionales, qui repose sur trois piliers :

- ⇒ La promotion d'un nouveau modèle de développement, sobre et vertueux, porteur de justice sociale et territoriale, conciliant excellence et soutenabilité ;
- ⇒ Le rééquilibrage territorial ;
- ⇒ L'adaptation et la résilience face aux impacts du changement climatique.

En cohérence avec les priorités d'aménagement portées dans le projet de Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires - SRADDET Occitanie 2040 et les mesures de transformation définies par le PACTE VERT, la Région souhaite mettre en œuvre une nouvelle génération de la politique contractuelle territoriale qui a vocation à traduire, au niveau de chaque Territoire de Projet, une ambition collective : faire évoluer notre société vers un modèle plus juste et plus durable.

Dans ce nouveau cadre, la dynamique des Contrats Bourgs-Centres est poursuivie pour la période 2022-2028.

Le partenariat qui a été mis en place lors de la précédente génération de Contrats Bourgs-Centres Occitanie, notamment avec les services de l'État, l'Établissement Public Foncier Occitanie, les CAUE d'Occitanie et tout autre partenaire souhaitant s'associer à la démarche, sera poursuivi et renforcé.

ARTICLE 1 - Objet de l'avenant

Le présent avenant a pour objet de conforter le Contrat Bourg-Centre de 1ère génération, approuvé le 30/09/2020 par délibération du conseil municipal :

- En prolongeant sa durée de validité pour le porter à échéance du 31 décembre 2028,
- En organisant la mise en œuvre du partenariat entre la Région, le Département, le Pays Pyrénées Méditerranée, la Communauté de Communes Albères Côte Vermeille Illibéris et la Commune de Port-Vendres.
- En actualisant si cela s'avère nécessaire les éléments de contexte, les enjeux de développement, et les axes stratégiques de la commune,
- En mettant à jour les actions prioritaires du Programme pluriannuel pour la période 2022-2024 et en projetant la planification les actions à moyen et long terme sur la période (2022-2028).

Il a également pour objectif d'agir pour continuer à soutenir les fonctions de centralité et l'attractivité de la Commune de Port-Vendres, ainsi que la qualité du cadre de vie des habitants, notamment dans les domaines suivants :

- la structuration d'une offre de services diversifiée et de qualité ;
- l'amélioration des conditions d'accès à la santé publique pour tous ;
- le développement de l'économie et de l'emploi ;
- la valorisation des spécificités locales.

Il a par ailleurs vocation à s'inscrire en complémentarité avec le programme « Petites Villes de Demain » initié et piloté par l'Etat.

Le présent « Avenant Contrat Bourg-Centre Occitanie » doit s'inscrire en cohérence avec le Contrat Territorial Occitanie du Pays Pyrénées Méditerranée, dont il est un sous-ensemble.

ARTICLE 2 - Contexte et enjeux

2.1. Présentation de la Commune et de son territoire

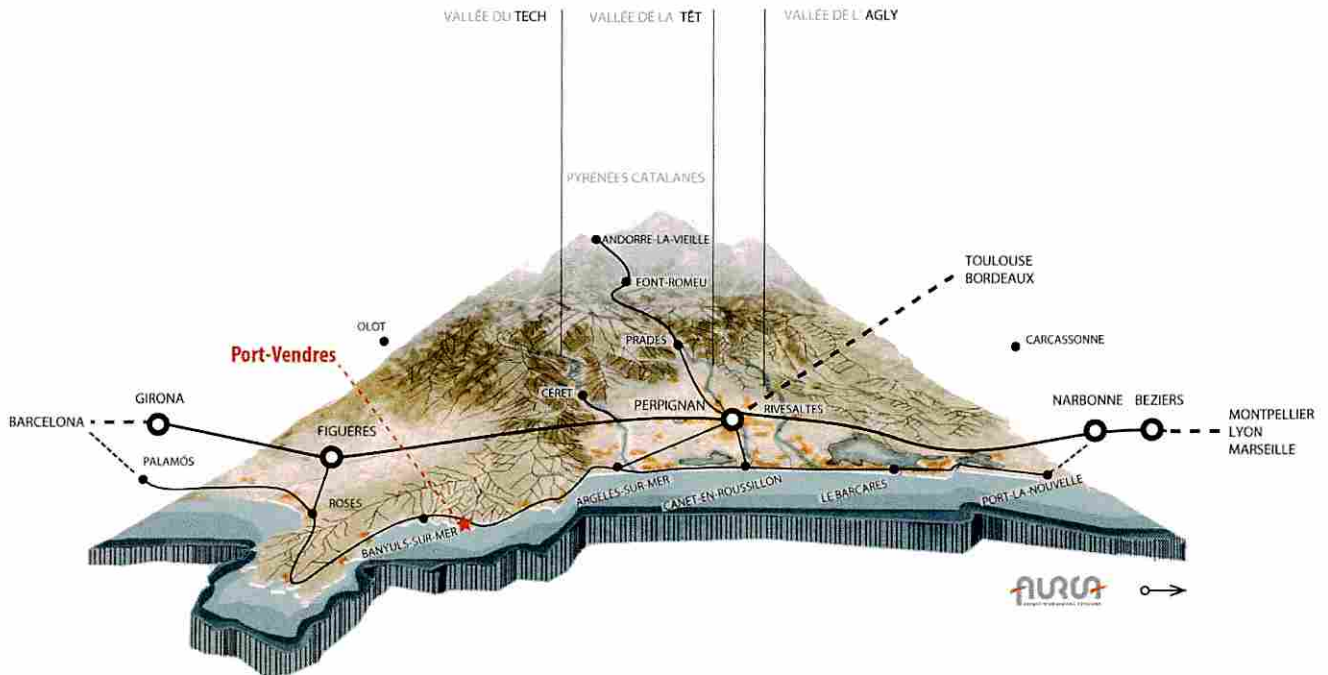
o 2.1.1. Le territoire dans lequel s'inscrit le bourg-centre Port-Vendres

a) Socle géographique et paysager et éléments structurants majeurs

Commune du Département des Pyrénées-Orientales, Port-Vendres est adossée au versant méditerranéen du massif des Albères. Son territoire s'inscrit dans la succession des vallées perpendiculaires au littoral de la côte rocheuse - Côte Vermeille - dont la longue déchirure s'étire d'Argelès à Cerbère et au-delà en Espagne. Ces vallées forment des cirques séparés par des lignes de crêtes souvent escarpées qui se jettent dans la mer par une série de caps rocheux. L'espace communal s'étage du bord de mer à la Tour Madeloc qui marque son point culminant à 656 m.

La zone urbanisée représente environ 100 ha sur les 7.444 ha constituant Port-Vendres. Son agglomération est étagée en amphithéâtre autour du port.

Riche d'un patrimoine militaire de par sa situation stratégique sur différentes périodes de l'histoire, Port-Vendres s'étale sur un arrière-pays préservé par une viticulture ancestrale et une biodiversité exemplaire. Commune littorale et touristique, elle attire un tourisme à la recherche d'authenticité tout au long de l'année.



b) Logique d'implantation historique et d'urbanisation

La ville portuaire de Port-Vendres résulte de l'appropriation des hommes sur la terre et la mer et du façonnage progressif d'une côte de roches noires composée d'anses successives.

Dès le 6ème siècle avant JC, un premier port est fondé par les phéniciens, assurant un lien entre l'Orient et l'Occident et jusqu'à la fin du 17ème siècle, le site n'a pour vocation que d'abriter les bateaux. La ville historique et le port, Collioure, dont il dépend, ne sont qu'à quelques encablures au Nord derrière le cap Gros. Les vaisseaux romains échoués dans les anses Gerbal et de Béar, repris à la mer au 20ème siècle, racontent cette histoire et offrent avec leurs riches cargaisons les jalons de l'aventure maritime du bassin méditerranéen. Le projet d'un port et d'une ville nouvelle fut celui du marquis de Vauban qui ambitionnait en 1679 non seulement une redoutable défense du royaume à la frontière avec l'Espagne mais un port moderne et une agglomération à peupler grâce au transfert des habitants de Collioure qu'on envisageait de raser. Le projet avorté fut réduit dix ans plus tard à l'édification de redoutes implantées de part et d'autre de la passe et sur la presqu'île occupant le fond de l'anse. Une poignée de bâtiments occupaient alors le pied occidental de la Mirande où Vauban avait établi un quai (actuelle rue Arago).



Plan du Port Vendres, pour servir aux projets de l'année 1746. Signé Pontmartin. Bibliothèque nationale de France, GED-1347.

Le projet mené sous Louis XIV fut réitéré sous Louis XVI en 1770 par le commandant en chef de la province, Augustin-Joseph de Mailly. La ville en amphithéâtre rêvée n'aboutira pas mais la Monarchie a posé sa pierre dans un nouveau port et un étonnant ensemble monumental qui le domine.

La colonisation de l'Algérie en 1830 augure un nouveau futur dont la monarchie de Juillet délègue le programme au maréchal de Castellane dès 1832. C'est en 1832 que la commune de Port-Vendres se sépare de Collioure dont elle en était le port. Sur le modèle adopté par de Mailly au 18ème siècle, une nouvelle darse est creusée à l'Ouest au-delà de laquelle une grande place en balcon (place Castellane) induit l'aménagement d'un quartier en contre-haut. Les matériaux extraits ont servi de remblais à la Castellane mais également sur l'estuaire du Cosprons à Paulilles, pour assurer l'installation de l'entreprise Nobel.

Les deux places royales, l'une du 18ème siècle, l'autre du 19ème siècle, et les deux darses suscitent une urbanisation des quais Est et Nord dont l'épaississement ne se fera qu'après les années 1870, à partir d'un tracé planifié sous forme d'un nouveau quartier orthoformé axé sur deux voies majeures que sont les rues Jules Ferry et Louis Pasteur. La ville ne dispose guère d'un seul et unique centre – avec ses quais aujourd'hui voués au tourisme plaisancier et à quelques bateaux de pêche - mais de deux, incarnés par deux places que rattache le port.

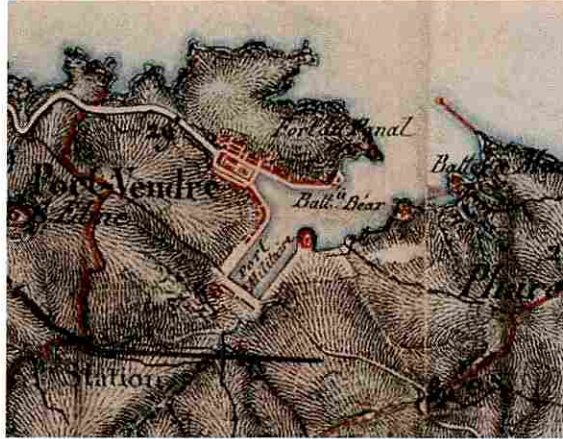
Jusqu'à l'après-guerre, la ville reste contenue dans cette limite, assez modeste, avec des étirements partiels à l'Est et le long du chemin allant à Banyuls (actuelle route de Banyuls) avant que la pression démographique, à laquelle a participé l'arrivée des rapatriés d'Algérie, ne sollicite un développement urbain à l'assaut des pentes.

Malgré le déclin de la pêche résultant des quotas imposés par l'Europe, le port reste le second port fruitier de Méditerranée et un lieu prisé par les bateaux de plaisance et les touristes auxquels s'offrent en période estivale les sites remarquables des anses qui se succèdent sur la côte rocheuse.

De tout temps, la commune s'est organisée autour de son port en épousant progressivement le relief environnant au fil des différents chapitres de son histoire et du développement des axes de communication. D'abord le long de la route côtière historique depuis Collioure (RD114), puis avec la gare (création en 1858 et électrification en 1981/1982) et la RD914 (axe

plus direct depuis la plaine) en contre-haut du bourg. Elle est aujourd'hui une composante essentielle du rayonnement de la Côte Vermeille.

Port-Vendres au XIXème (Carte d'Etat-Major)



Port-Vendres Aujourd'hui (photographie aérienne IGN)



- 2.2. La situation du bourg-centre de Port -Vendres dans son bassin de vie : un pôle de proximité à l'échelle de la Côte Vermeille et une porte d'entrée maritime et commerciale à l'échelle départementale et régionale

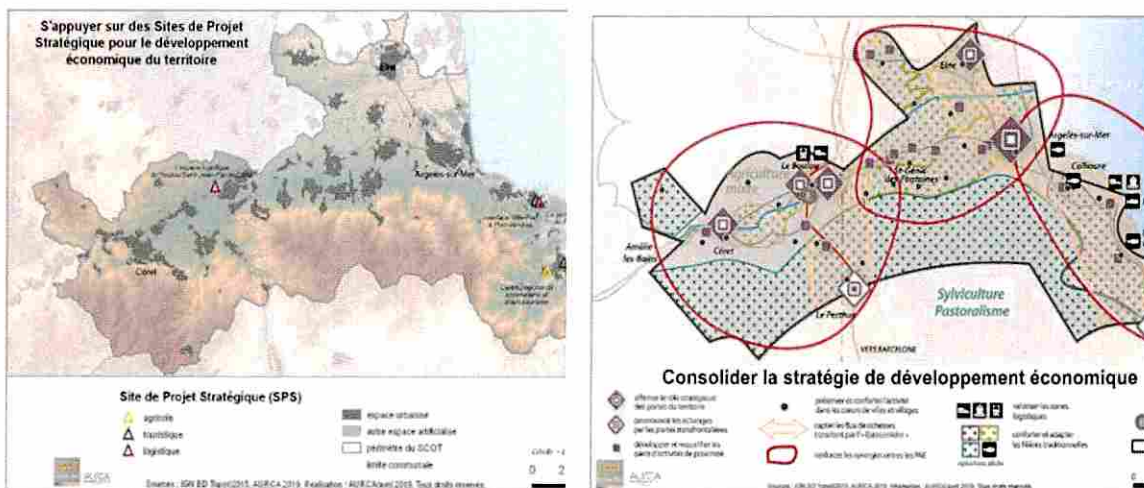
a) Une centralité structurante au prisme des politiques territoriales

La commune de Port-Vendres est située dans l'aire urbaine de Saint-Cyprien (au titre de l'INSEE), au sein du nouveau canton de la Côte Vermeille dans l'arrondissement de Céret.

Jusqu'en 2014, année de refonte de la carte cantonale, elle endossait le statut de chef-lieu de canton de la Côte Vermeille.

Port-Vendres s'inscrit dans le périmètre du Pays Pyrénées-Méditerranée (58), comprenant les Communautés de communes du Haut- Vallespir, du Vallespir, des Aspres et des Albères-Côte Vermeille-Illibéris. De par l'ambition de sa stratégie 2014- 2020, le Pays a été labellisé « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte » par l'Etat en 2015. Cette reconnaissance des engagements pris par les acteurs publics en faveur de la transition énergétique et écologique résonne tout particulièrement sur Port-Vendres puisque la commune a élaboré et anime un « Agenda 21 local France » depuis 2015. Plus récemment, elle a également été retenue comme « commune pilote » dans le cadre du projet européen transfrontalier ECTAdapt, en lien avec le CD66.

Constituée de plusieurs entités territoriales - la Ville, les hameaux et Paulilles - Port-Vendres est dotée d'un Plan Local d'Urbanisme approuvé le 25 septembre 2012 et plusieurs fois modifié, compatible avec le SCOT Littoral Sud approuvé le 28 février 2014 et dont la première révision a été arrêtée le 27 mai 2019. Le port de commerce et l'interface « ville – port » sont des sites de projet stratégiques identifiés dans ce SCOT, véritables rouages de la stratégie de développement économique.



Port-Vendres est également une des quinze communes composant la Communauté de Communes Albères-Côte Vermeille-Illibéris (CCACVI) située à l'extrême Sud du département des Pyrénées- Orientales, à la frontière avec l'Espagne. A ce titre, plusieurs projets intercommunaux ont été et vont être réalisés sur le territoire dans l'optique d'offrir des équipements et des services garantissant un cadre de vie de qualité à la population ainsi qu'aux touristes présents à Port-Vendres. En 2020, une médiathèque nouvellement construite a notamment permis de mettre en place un service de lecture publique de qualité. D'autre part, il s'agit de mentionner le développement de l'offre touristique sur le territoire, par le projet de restauration et de conservation du phare de Cap Béar, classé Monument Historique depuis 2012. Estimé à 3,2 millions d'euros, ce projet vise à requalifier le site, qui surplombe la Méditerranée, Port-Vendres et Paulilles et à ouvrir le phare aux visiteurs à l'automne 2024.

La Commune est très attachée aux objectifs de la politique « Grands sites Occitanie ». En ce sens, elle a candidaté avec ses voisines, Collioure et Banyuls-sur-Mer, sous l'appellation « Collioure en Côte Vermeille » et en a obtenu le label. Elle souhaite ainsi s'inscrire dans une politique vertueuse et dynamique de mise en valeur de son patrimoine architectural, environnemental, culturel, économique et touristique et de rayonnement au cœur de l'intercommunalité et du Pays Pyrénées- Méditerranée. Cela s'exprime via la valorisation de son patrimoine bâti et des espaces publics, dans le respect des problématiques environnementales, notamment la question énergétique en permettant d'améliorer à ce sujet la performance des constructions neuves et existantes.

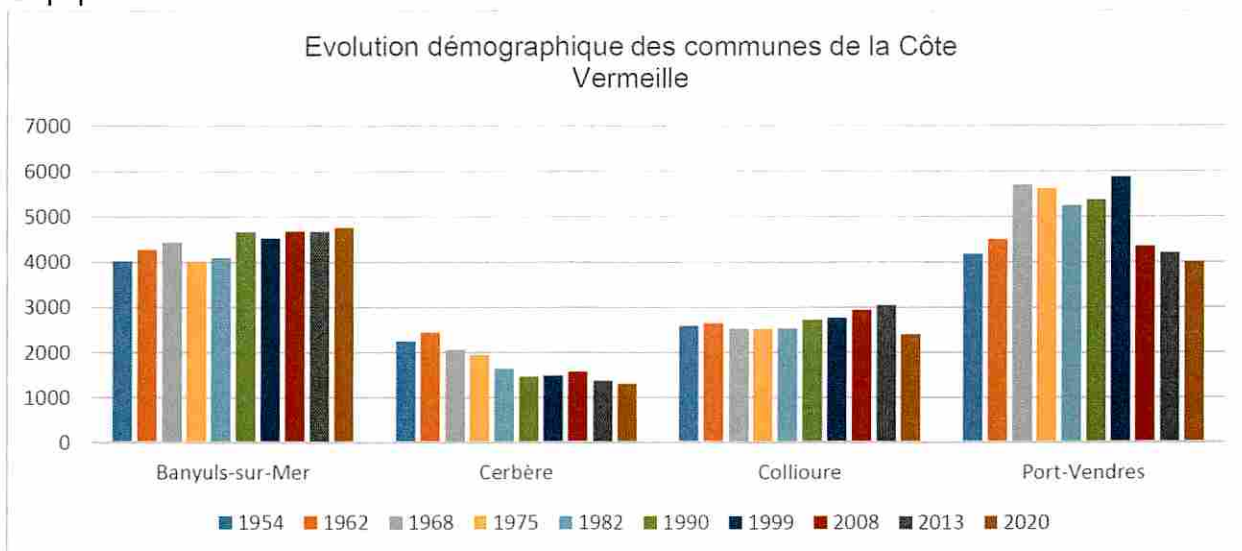
Ainsi, elle a engagé l'élaboration d'un Site Patrimonial Remarquable, dispositif permettant d'identifier clairement les enjeux patrimoniaux du territoire.

Les projets à caractère touristique et de valorisation du patrimoine sont évoqués dans le présent dossier pour une meilleure compréhension du territoire et des enjeux de la Commune, mais ne seront pas inscrits dans la stratégie cadre Bourg Centre puisqu'ils relèvent du contrat régional Grand Site Occitanie.

b) Une centralité au prisme des indicateurs de l'INSEE :

- **Port-Vendres, une ville d'accueil historique.**

Port-Vendres compte 3 995 habitants en 2020 selon l'INSEE (population municipale). Dans les années 50, Banyuls-sur-Mer et Port-Vendres se démarquaient nettement des autres communes de la Côte Vermeille (Collioure et Cerbère) en termes de population. Toutes deux présentant un profil plutôt similaire avec des commerces et services en cœur de ville. C'est à la fin des années 60, avec l'accueil des rapatriés d'Algérie, que la commune connaît un essor démographique conséquent qu'elle maintiendra jusqu'au début des années 2000, avec un pic de population à 5 881 habitants en 1999.



A noter que la population s'accroît fortement au cours de la période estivale. La population estivale est 1,8 fois plus élevée (indicateur tonnage des déchets ménagers) que celle présente sur l'année, signe de l'attractivité touristique de Port-Vendres.

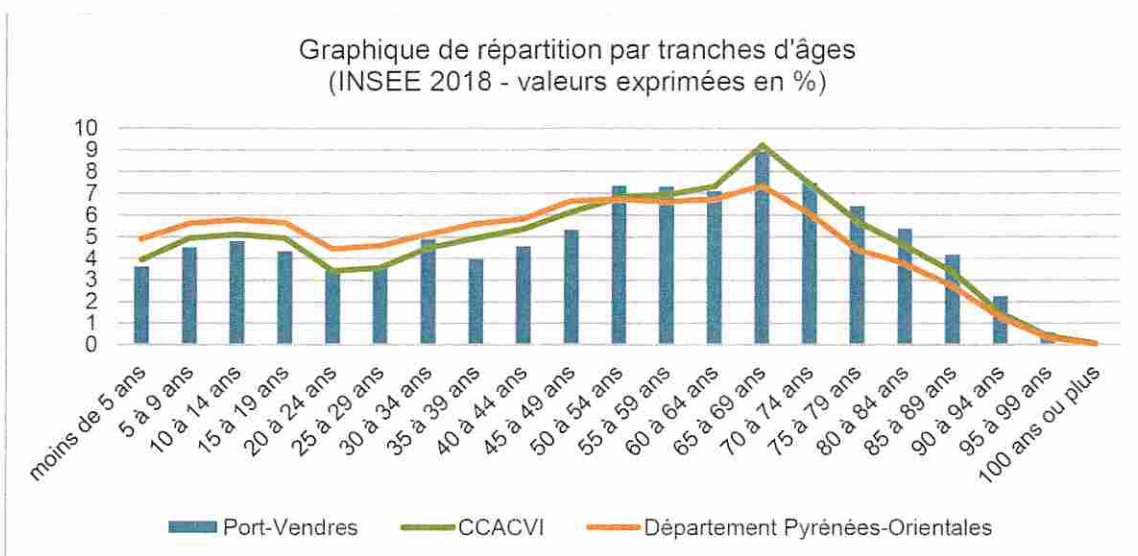
Aujourd'hui, la commune connaît un ralentissement puis une stabilisation progressive de sa population : elle reste toutefois attractive avec un solde migratoire positif de +0.4% entre 2013

et 2019 (soit 0,5 points de moins que sur la période d'études précédente), à l'instar de la CCACVI dont le solde migratoire est de +1,1%.

Port-Vendres compte 3 731 logements (INSEE RP 2019). Entre les 1er janvier 2019 et 2021, 82 logements ont été livrés et 33 permis de construire autorisant la construction de nouveaux logements ont été délivrés sur la commune. On constate cependant une diminution du nombre de résidences principales entre 2013 et 2019 (-3,3 points) au profit des résidences secondaires (+8,8 points sur la même période).

Ce développement urbain « ralenti » s'explique par une pénurie de l'offre foncière, en lien notamment avec le relief, la présence de risques naturels contraignants (principalement eaux de ruissellement) et la difficulté à faire évoluer le PLU communal (contentieux systématiques). Malgré tout, cette difficulté peut également être appréciée comme un avantage. La limitation des espaces disponibles pousse la commune à adopter une vision raisonnée de l'aménagement, à la rénovation de l'ancien et donc à une certaine conservation de l'authenticité des lieux participant à l'attrait de la commune. Cette situation limite toutefois la possibilité du desserrement des ménages et l'installation des jeunes port-vendrais dans la commune.

Cela transparait d'ailleurs dans le graphique de répartition de la population de Port-Vendres par tranches d'âges, ci-dessous, qui met en évidence une faible représentation des 29-44 ans et de fait, des jeunes enfants âgés de 0 à 9 ans, dont la part est de 8,1%, contre 8,9% à l'échelle de la CCACVI et 10,5% à l'échelle du Département. A partir de la tranche d'âge des 50-54 ans, Port-Vendres suit la tendance générale de la CCACVI, au vieillissement progressif de la population.



Actuellement, Port-Vendres compte 2 163 ménages (-0.4% depuis 2013). Orientée à la baisse, la taille moyenne des ménages s'établit à 1.82 personnes par logement. Le profil se compose d'une majorité de ménages sans enfant (88,7% en 2022 selon Ville-Data). Enfin, une majorité sont non imposables (60%) et présentent des revenus et des situations qui relèvent des

plafonds HLM PLAI- PLUS (67%) ; 39% présentent des revenus inférieurs à 1 000 € par mois (hors aides sociales). 21% sont sous le seuil de pauvreté. (Source : PLH de la CCACVI)

Le parc de logements se compose de 58% de résidences principales pour 40,4% de résidences secondaires et 1,6% de logements vacants. Cette répartition du parc de logement traduit un équilibre garantissant à la fois son rôle de pôle de proximité et de ville touristique. Le profil des résidences principales se présente comme peu équilibré, composé majoritairement d'appartements (69,8%) et de petits logements (environ 76%).

Si moins de 1% des résidences principales présentent un état bâti « médiocre », on compte plus de 7% de ménages relevant du PPI (parc potentiellement indigne). 2 logements sur 5 ont été construits après la RT 1974 ; 1 sur 10 après la RT 2000 (qui imposait une réduction drastique de la consommation énergétique, ramenée à 100 kWhEP.m².an), soit un parc de résidences principales plutôt ancien pour la commune (52,6% antérieurs à 1970).

- 2.3. Les fonctions de centralité de bourg-centre de Port -Vendres, un pôle de proximité à l'échelle de la Côte Vermeille

- **Port-Vendres, un pôle économique attractif pour la Côte Vermeille**

Avec 1 224 emplois proposés, Port-Vendres compte 70,6% d'actifs, dont 54,4% actifs ayant un emploi. L'indicateur de concentration d'emploi de la commune est par ailleurs de 104,8, contre 88,2 pour la CCACVI, ce qui signifie que Port-Vendres attire des actifs des communes environnantes et ne peut être qualifiée exclusivement de résidentielle. La commune connaît, d'autre part, un taux d'activité en augmentation : 70,6% en 2019, contre 69,6% en 2013.

Au total, 358 établissements sont implantés à Port-Vendres, dont 35,8% relevant du secteur d'activité « commerce, transport, hébergement et restauration » (activités marchandes hors agriculture, SIRENE au 01/01/2022). La prédominance de ce secteur d'activité reflète notamment la vocation touristique de Port-Vendres. Les services marchands, l'industrie et la construction complètent le panorama. Il s'agit essentiellement de Très Petites Entreprises (TPE).

L'économie de Port-Vendres est essentiellement résidentielle et touristique (phénomène de saisonnalité) mais les activités portuaires (pêche, commerce, plaisance) sont prégnantes et historiquement incontournables pour la ville. De plus, 31% de la superficie communale sont des terres agricoles, majoritairement viticoles, ce qui participe à la dynamique touristique et environnementale de la commune. Le secteur agricole représente 6,4% des emplois (INSEE, RP2019).

- **Port-Vendres, un pôle de commerce et de service de proximité**

L'ensemble des activités commerciales se concentre autour du plan d'eau. On retrouve notamment une boulangerie, un coiffeur, un boucher, une poissonnerie, des commerces de proximité, qui répondent au besoin quotidiens des habitants ; des caves de vinification et une douzaine de petits métiers qui vendent à quai, à fort attrait touristique. La commune bénéficie de l'implantation de trois surfaces commerciales (Lidl, Carrefour Market, Carrefour City et bientôt Intermarché) avec une station-service.

Les quais de la République, Joly et Forgas ainsi que la rue piétonne Jules Pams hébergent principalement des restaurants. L'ouverture récente de nouvelles boutiques vient diversifier l'offre : bijoux fantaisie, vaisselle décoration, vêtements pour homme et femme. De plus, pour les touristes de passage et pour répondre à une demande des croisiéristes, il s'avère indispensable de varier l'offre en fonction des attentes en nette augmentation sur les produits à plus grande valeur ajoutée.

Un marché hebdomadaire a lieu le samedi matin Place de l'Obélisque et la vente directe de poissons, fruit de la pêche locale du jour, est organisée quotidiennement Quai de l'Obélisque.

Cette offre commerciale est complétée par une offre de services (banques, assurances, taxi, ambulances, pompes funèbres...) et d'artisanat (électricien, plombier...) variée.

Cette animation commerciale confère à Port-Vendres un vrai statut de bourg-centre attractif.

- **Port-Vendres, un important pôle de santé de proximité**

Actuellement, la commune n'est pas classée en zone prioritaire. En effet, alors que de nombreuses communes rurales sont préoccupées par la disparition progressive de leur offre de santé, Port-Vendres peut se targuer d'accueillir aujourd'hui de 5 généralistes, 6 dentistes, 6 kinésithérapeutes, 6 ostéopathes, 4 orthophonistes, 29 infirmiers, 1 laboratoire d'analyse médicale, 2 pharmacies, 1 ophtalmologue et 1 opticien. Une offre qu'il convient de pérenniser, particulièrement conséquente et adaptée à la population vieillissante. La municipalité souhaite par ailleurs la renforcer en accueillant des chirurgiens.

Aussi, dans un souci d'anticipation des besoins locaux, la commune a dû prendre en considération le départ à la retraite de plusieurs médecins. Face à la difficulté pour trouver un remplaçant, il est apparu nécessaire de se doter d'une Maison médicale en lieu et place de l'ancienne caserne des Pompiers, propriété de la Commune.

Conjointement avec les professionnels de santé, les besoins relatifs à l'exercice de la médecine ont ainsi été définis et la commune a non seulement acheté, sous la forme d'une dation, l'espace consacré aux médecins (5 cabinets, salles d'attente et parties communes pour une superficie totale de 205 m²) et 3 cabinets pour des professionnels non conventionnés, mais a également financé, par voie d'emprunt, un espace consacré aux chirurgiens. Cette démarche a été réalisée dans l'optique de louer à un prix très attractif (100 €/mois HT hors charges) chaque cabinet aux médecins susceptibles de s'y établir. Les autres locaux sont loués ou vendus aux professionnels de la santé par le promoteur en charge de l'opération.

Inaugurée en 2022, la Maison de Santé Cal Metge compte actuellement deux médecins généralistes, une sage-femme, une pédicure podologue, un kinésithérapeute, un cabinet d'infirmiers, un audioprothésiste, une psychiatre et une thérapeute, un magnétiseur énergétique, et un laboratoire d'analyses.

- **Un pôle d'enseignement de proximité à l'échelle de la Côte Vermeille.**

En matière d'éducation, alors que chaque commune de la Côte Vermeille dispose d'établissements d'enseignement du premier degré de taille variable (ex : 152 élèves en 2022 à Port-Vendres, 31 à Cerbère), Port-Vendres est la seule commune à disposer d'un établissement d'enseignement secondaire. Avec 324 élèves en 2022, le collège de la Côte Vermeille accueille les élèves de Collioure, Port-Vendres, Banyuls-sur-Mer et Cerbère.

A noter également la présence d'un établissement spécialisé : l'Institut Médico-Educatif de la Mauresque (accueil d'enfants et adolescents atteints de handicap mental), qui offre à ces jeunes une formation avec un restaurant d'application.

Différents services et équipements complètent cette offre, comme un centre socioculturel.

- **Port-Vendres, un pôle administratif de proximité.**

La Commune de Port-Vendres a été le chef-lieu de canton de la Côte Vermeille jusqu'au nouveau découpage géographique des cantons, intervenu en 2014. En cette qualité, elle accueille de nombreuses structures administratives majeures qui desservent les trois autres communes de la Côte Vermeille comme une Gendarmerie et un Centre de Secours.

En termes de services publics, la population des quatre communes bénéficie de permanences assurées à Port-Vendres par le service de Protection Maternelle Infantile, les Médecins de l'hôpital psychiatrique de Thuir, la Caisse d'Allocations Familiales etc. Elle est aujourd'hui la seule plateforme de la Côte Vermeille pour les demandes de passeport et de Carte Nationale d'Identité.

Port-Vendres a inauguré sa Maison France Services en 2022. Ces structures aident les citoyens dans leurs démarches administratives, soutiennent l'accès au numérique et l'utilisation d'outils informatiques dans un contexte de dématérialisation croissante, souvent avec l'appui d'un conseiller numérique. Les partenaires de France services sont : MSA, CPAM, CAF, CARSAT, DGFIP, Pôle Emploi, La poste ou encore les ministères de la justice et de l'intérieur. Ce lieu bénéficie de l'accompagnement d'un **conseiller numérique** déployé dans le cadre de France Relance qui anime aussi la Microfolie.

De par son histoire et son port, elle héberge également les Douanes maritimes et la Gendarmerie maritime qui patrouillent sur l'ensemble du littoral de la côte.

- **Port-Vendres, un pôle d'équipements sportifs et de loisirs de proximité**

Avec son relief escarpé, le littoral de la Côte Vermeille offre peu d'espaces disposés à accueillir de grandes aires d'équipements sportifs. Cependant, Port-Vendres dispose d'un large panel d'équipements sportifs qui participent de sa centralité : le stade Paul Cervello et ses tribunes, quatre courts de tennis, le gymnase ou encore un city stade. Entièrement rénové, un complexe, comprenant un dojo, trois salles de sport et une salle de boxe, permet d'accueillir la pratique d'art martiaux, de danse, de gymnastique et de musculation. Un nouveau parcours de santé est accessible à tous les Port-Vendrais. Cet espace renforce l'offre en équipements de qualité pour l'exercice de nombreuses disciplines aux associations sportives, aux Port-Vendrais mais aussi aux habitants de l'intercommunalité. Un cinéma théâtre « le Vauban », la Microfolie au Dôme et des salles d'expositions viennent compléter cette offre de loisirs culturels. Pour le loisir de plein air, les espaces naturels de la commune comme le site de Paulilles sur le littoral ou les reliefs dans les terres, rayonnent bien au-delà de la Côte Vermeille.

- **Port-Vendres, un pôle culturel et patrimonial qui rayonne au grès d'évènements de grande envergure.**

Commune touristique, son riche patrimoine se découvre au fil des rues (l'Obélisque, le Dôme, la statue Maillol...), des quais (les bateaux de pêche, le ballet des imposants bateaux de commerces qui manœuvrent au cœur du port) et des espaces naturels environnants (phare

Béar, l'Anse de Paulilles, les vignobles...) pour un voyage à travers l'Histoire de la Méditerranée.

La 1^{ère} édition d'Escale à Port-Vendres a organisé sa première édition en 2024. L'Hermione, le Bélem, la Nao Victoria ou encore le Kraken... ces voiliers emblématiques ont tous fait escale à Port-Vendres attirant de nombreux visiteurs, passionnés ou curieux.

La culture quant à elle se manifeste tout au long de l'année par des spectacles divers et variés, des événements liés au 7^{ème} art, des expositions (le Dôme centre d'art) ou encore le centre d'interprétation de Charles Rennie Mackintosh, architecte écossais.

Dans le cadre de sa politique « Grand Site Occitanie », la Région a décidé de s'appuyer sur des sites culturels, patrimoniaux, historiques et naturels, exceptionnels afin de structurer au sein du territoire régional des destinations touristiques majeures qui concourent fortement à sa qualité et à son identité. Port-Vendres a candidaté, avec ses voisines Collioure et Banyuls-sur-Mer, sous l'appellation « Collioure en Côte Vermeille ». L'obtention du label « Grand Site Occitanie » atteste de cette richesse patrimoniale et naturelle exceptionnelle et accompagne la valorisation touristique de la commune.

o 2.4. Les caractéristiques et spécificités du bourg- centre de Port -Vendres

a) Une ville pionnière et engagée dans sa transition écologique

En 2015, la ville de Port-Vendres a eu l'honneur de se voir décerner le prestigieux label « Agenda 21 local France » pour son projet territorial de développement durable. Cette reconnaissance nationale souligne la qualité de l'Agenda 21 communal, véritable outil de développement local visant à dynamiser le territoire Port-Vendrais sur les plans environnemental, social et économique, qui s'articule autour de 4 axes et se décline à travers 50 actions concrètes, dont notamment :

- Formation des agents et des élus au développement durable
- Engagement dans une démarche globale d'éco-exemplarité
- Entretien d'une coopération régionale, départementale et intercommunale en faveur du développement durable
- Réalisation d'une opération globale d'économies d'énergie sur les bâtiments communaux
- Optimisation de l'éclairage urbain dans la logique du développement durable

Les actions de l'Agenda 21 communal suivent leur cours et sont évaluées au fil du temps ce qui permet d'améliorer le projet de façon continue. La mobilisation de la ville en faveur du développement durable se poursuit.

Les autorités locales sont des acteurs essentiels de la transition énergétique et de la lutte contre le changement climatique car elles constituent le niveau décisionnel le plus proche des citoyens. Même si des mesures de réduction des émissions sont déjà en cours, l'adaptation reste un complément nécessaire et indispensable à l'atténuation. Elle a pour but de se préparer aux impacts inévitables du changement climatique et d'aider le territoire et ses acteurs à y faire face, autant que possible.

En ce sens, la commune est très engagée dans son adaptation au changement climatique, démarche s'inscrivant véritablement au-delà de l'atténuation de nos impacts telle que pensée notamment dans le PCAET (plan climat, air et énergie territorial) de l'intercommunalité.

Effectivement, le changement climatique est déjà à l'œuvre et constitue l'un des plus grands défis mondiaux de notre temps. Il nécessite une action immédiate et une coopération entre les autorités locales, régionales et nationales du monde entier.

Agir en faveur de l'adaptation permet de placer la collectivité dans une logique d'anticipation mais aussi de responsabilité et est dans la continuité de notre Agenda 21 local.

Par ailleurs, le Département des Pyrénées-Orientales, en partenariat avec la Diputació de Girona et le Consell d'Iniciatives Locals per al Medi Ambient de les Comarques de Girona, a porté le projet « ECTAdapt » sur la période 2016-2019 dans le cadre du programme européen transfrontalier INTERREG.

C'est à ce dernier titre que la Commune de Port-Vendres tient une place prépondérante en ce qu'elle était sélectionnée en tant que « Commune pilote » par le Département pour mener cette démarche d'anticipation et d'expérimentation jusqu'en fin d'année 2020. Son objectif est de mener des actions concrètes adaptées aux circonstances locales et contribuant à la diminution de la vulnérabilité du territoire face aux impacts attendus par le changement climatique (réalisation d'études prospectives, mise en place de programmes de sensibilisation, soutien de démarches « innovantes », recherche de financements pour de nouveaux aménagements...).

Parmi les axes de réflexion mis en exergue suite au diagnostic de la vulnérabilité de la commune face au changement climatique, figurent l'adaptation face à l'évolution du risque inondation et submersion, l'intégration de l'augmentation de la température dans le quotidien des Port-Vendrais, le renfort de la prévention et de la lutte contre les incendies ou encore l'optimisation de la distribution et de la consommation de la ressource hydrique. Différents objectifs opérationnels parfois transversaux ont ainsi été retenus pour chacune de ces problématiques comme, à titre d'exemple, la dés-imperméabilisation des sols par une végétalisation accrue et des revêtements adaptés pour permettre l'atténuation de la force des écoulements de pluies lors d'épisodes pluvieux, améliorer la place de la biodiversité en ville ou encore contribuer au rechargement des nappes après filtration par certaines espèces végétales.

Enfin, la commune envisage d'adhérer à la Convention des Maires auprès de l'Europe qui se tiendra en mars 2023, et à ce titre, elle s'engagera à présenter son plan d'action en faveur de l'énergie durable et du climat (PAEDC).



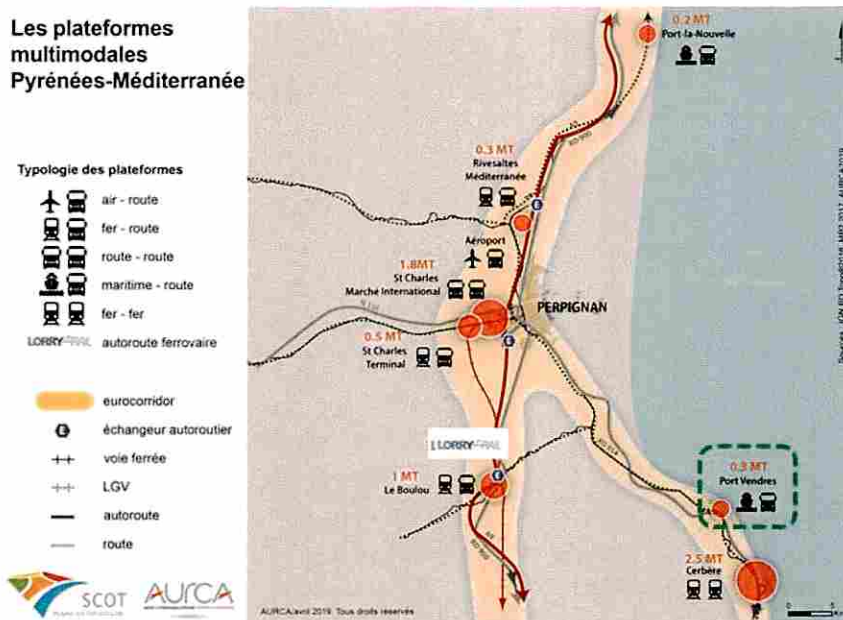
Un véritable investissement dans le développement local durable et l'adaptation au changement climatique

b) Port-Vendres, une « Ville-Port » et une plateforme logistique intermodale ouverte sur la Méditerranée et l'Afrique.

La ville est étagée en amphithéâtre autour du port qui a la particularité de réunir trois activités (commerce, plaisance et pêche). De compétence départementale, les espaces portuaires ouverts au public font d'ores déjà l'objet d'une réflexion commune pour une valorisation économique, touristique et architecturale.

En effet, dans une volonté de coopération et de structuration territoriale, l'Etat, le Département, la Commune et la Communauté de Communes ont décidé de s'engager dans une démarche conjointe pour la gestion des quais et de leurs abords afin de dynamiser les activités sur le port et notamment valoriser l'interface Ville-Port.

L'objectif est de mener en synergie le développement portuaire et d'optimiser l'articulation « Ville-Port » tout en inscrivant le port de Port-Vendres dans une dynamique de développement économique local. Les partenaires ont la volonté de mettre en œuvre des actions dans les domaines suivants : l'aménagement urbain, l'entretien courant des quais, la valorisation esthétique des espaces publics matérialisés sur le plan périmétrique, la mise en place d'une signalétique adaptée et l'animation et l'attractivité touristique.



Sites d'étape, les plateformes logistiques intermodales permettent de changer de modes de transport au cours d'un transport de marchandises. Route, rail, mer, air... les quatre principales plateformes des Pyrénées- Orientales et de l'Aude connectent les différents réseaux de transport le long du corridor méditerranéen.

Le terminal portuaire de Port- Vendres est spécialisé dans les fruits et légumes en provenance du Bassin Méditerranéen et de la côte d'Afrique occidentale et emploie 600 personnes de manière directe ou indirecte. 300 000 tonnes de marchandises transitent ainsi par ce site chaque année, dont une partie rejoint ensuite Saint-Charles International. Le site est embranché fer mais la ligne n'est plus utilisée depuis une dizaine d'années.

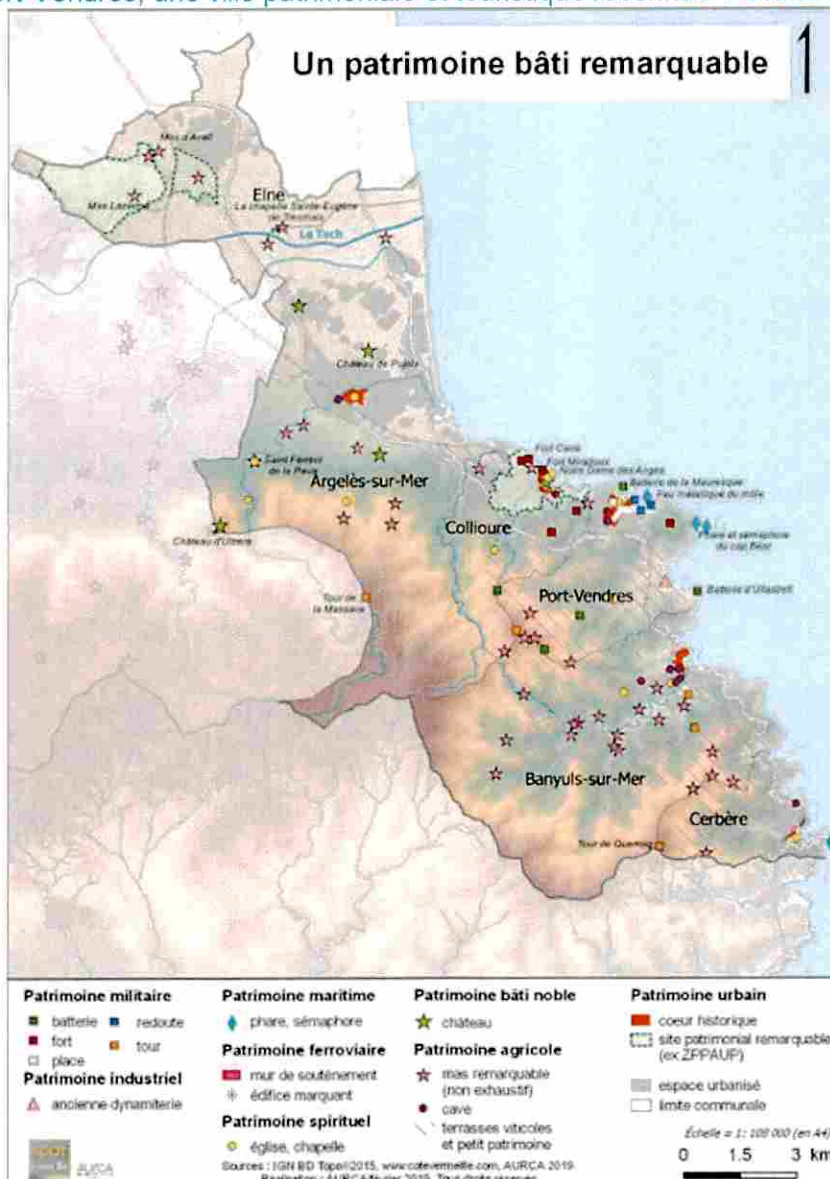
Propriété du département et géré par le Conseil Départemental (autorité portuaire), c'est la Compagnie port-vendraise qui en est le concessionnaire. Les projets de développement du port permettront de maintenir sa compétitivité et son attractivité en s'adaptant aux évolutions des marchés, des navires et en prenant en compte les exigences environnementales.

Une domanialité particulière

Port-Vendres a la particularité d'avoir en son sein un port dont elle ne maîtrise ni la propriété ni le fonctionnement puisqu'il relève de la compétence du Département. En effet, l'activité commerciale ayant pris le pas (au plan du chiffre d'affaires) sur la plaisance, la compétence revient au Département et non à la Commune.

C'est l'ensemble du bassin portuaire qui est entouré par la ville, contrairement à la plupart des villes qui gèrent leur port alors que celui-ci est bien séparé de la ville et de son centre. Le port et la ville ne font qu'un, cependant la zone portuaire est très étendue en dehors des espaces fermés. De ce fait, plusieurs entités interviennent sur un même environnement : le département en sa qualité d'autorité portuaire, portuaire et gestionnaire du port et la Compagnie Port-Vendraise concessionnaire du port de commerce, de pêche et de plaisance.

c) Port-Vendres, une ville patrimoniale et touristique reconnue « Grand Site Occitanie »



Accusé de réception en préfecture
 066-216601484-20240620-DCM37-2024-DE
 Date de télétransmission : 27/06/2024
 Date de réception préfecture : 27/06/2024

Les enjeux sur la qualification urbaine, la valorisation, la préservation du patrimoine, ainsi que l'accueil des visiteurs, dont la gestion des flux, de Port-Vendres reposent sur la mise en valeur de son environnement remarquable et singulier.

Riche d'un patrimoine militaire de par sa situation stratégique au cours de différentes périodes de l'histoire (la redoute du Fort Fanal 1693 ; la redoute Béar 1694 ; la redoute Mailly 1775-1780 ; le feu métallique du môle 1885 ; le fort de la Mauresque 1850 ; l'Obélisque 1780 ; le monument aux morts d'Aristide Maillol 1923...) Port-Vendres s'étale sur un arrière-pays préservé par une viticulture ancestrale et une biodiversité exemplaire. Commune littorale et touristique, elle attire un tourisme à la recherche d'authenticité tout au long de l'année.

Au travers de la contractualisation GSO, la commune a engagé un plan pluriannuel de requalification de ses espaces publics mais également de son patrimoine architectural et militaire. Son cœur de ville, l'ensemble emblématique de l'Obélisque fait l'objet d'une étude de programmation pour sa restauration, prenant en considération son ADN maritime depuis la période antique jusqu'à nos jours.

Par ailleurs, la commune souhaite organiser sur son territoire un cheminement doux permettant aux visiteurs la découverte de son histoire dans un cadre naturel mais également sur des sites dédiés : différentes fortifications militaires, un centre d'interprétation de l'histoire maritime, une activité portuaire quotidienne et, à partir du sentier littoral, le phare du Cap Béar et la baie de Paulilles.

DIAGNOSTIC ET IDENTIFICATION DES ENJEUX

CADRE DE VIE ET DEMOGRAPHIE	
ATOUTS	FAIBLESSES
<p>Un cadre de vie d'une qualité paysagère exceptionnelle, en lien avec le site incomparable de la commune, véritable amphithéâtre ouvert sur la mer, et sa diversité (littoral, Cap Béar, site de Paulilles, massif des Albères et la Tour de Madeloc, rétro-littoral viticole support du hameau de Cosprons, etc.).</p> <p>Une richesse environnementale et biologique reconnue par des inventaires (ZNIEFF terrestres et marines, Natura 2000), les espaces remarquables du littoral, et un outil de gestion unique en Région, le Parc Naturel Marin du Golfe du Lion.</p> <p>Une offre diversifiée en équipements et services de proximité, complétée par la présence de trois GMS qui rayonnent sur le Sud de la Côte Vermeille.</p> <p>Un pôle administratif avec la présence d'équipements majeurs au bénéfice de la Côte Vermeille (Gendarmerie, Gendarmerie maritime, Douanes, Centre de secours) et de nombreuses permanences de services publics (CAF, en Mairie, la seule plateforme de la Côte Vermeille pour les demandes de passeport et de Carte Nationale d'Identité, etc.).</p> <p>La présence du seul équipement d'enseignement secondaire à l'échelle de la Côte Vermeille (collège) et d'un IME et son restaurant d'application.</p> <p>La présence d'équipements structurants sportifs et socioculturels (une médiathèque inaugurée en 2020, un cinéma, un stade, un court de tennis, un dojo entièrement rénové, un centre socioculturel...)</p> <p>Une offre médicale diversifiée (une nouvelle Maison de Médicale inaugurée en 2022, qui permet de pérenniser et renforcer l'offre médicale).</p> <p>Un parc locatif social bien représenté et implanté en centre-ville.</p> <p>Une OPAH intercommunale effective au 01/12/2019</p>	<p>Une population qui baisse progressivement depuis le début des années 2000, en lien notamment avec le site communal contraint, la constructibilité complexe et plus onéreuse sur sol schisteux, le vieillissement de la population, les prix du marché immobilier qui éloigne les primo-accédants de Port-Vendres, et la suppression du classement de la commune en zone de défiscalisation.</p> <p>Une situation de pénurie de l'offre foncière, en lien notamment avec la présence de risques naturels contraignants (eaux de ruissellement notamment) et la difficulté à faire évoluer le PLU communal (contentieux systématiques). Cette situation limite la possibilité du desserrement des ménages et l'installation des jeunes port-vendrais dans la commune.</p> <p>Une richesse patrimoniale et naturelle traduite dans des cadres réglementaires pouvant s'avérer parfois trop contraignants pour garantir leur valorisation : loi Littoral, sites classés et inscrits, etc.</p> <p>Des espaces publics parfois vieillissants et à requalifier, dans un contexte de domanialités complexes (domaine portuaire étendu).</p> <p>Des liaisons et des cheminements doux perfectibles ou à requalifier.</p>
OPPORTUNITÉS	MENACES
<p>Un projet de requalification de la gare et ses abords combiné à la création de nouveaux logements.</p> <p>L'engagement dans un plan pluriannuel de requalification des espaces publics</p> <p>Le réaménagement de l'ancienne gendarmerie</p> <p>Une opération « façade » et une OPAH intercommunales en cours</p>	<p>La poursuite et accentuation de la baisse, du vieillissement, et de la paupérisation de la population.</p> <p>Une moindre animation urbaine en lien avec la fermeture éventuelle de commerces et services.</p> <p>La disparition de services publics et la fermeture de classes concomitamment à la baisse de la population.</p> <p>Le non remplacement des départs à la retraite de médecins et la dégradation de l'offre médicale au service de l'ensemble de la Côte Vermeille.</p>

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE

ATOUS	FAIBLESSES
<p>Un patrimoine naturel et historique remarquable (nombreux sites classés et monuments protégés, sites archéologiques sur terre et en mer, etc.).</p> <p>Des sites touristiques emblématiques (Cap Béar, anse de Paulilles, plage Bernardi, Tour de Madeloc, sentier littoral, etc.).</p> <p>Un bureau d'informations touristiques intercommunal localisé sur le quai Forgas.</p> <p>Une activité de pêche encore présente et qui anime les quais (vente à quai par les petits- métiers) malgré la fermeture de la criée.</p> <p>Une offre de restauration conséquente et de qualité, sur les quais.</p> <p>Un terroir viticole singulier et prestigieux établi sur de fortes pentes schisteuses aménagées en terrasses étroites face à la mer (AOC Banyuls, Banyuls Grand Cru, Collioure).</p> <p>Le mouillage régulier de navires historiques emblématiques (le Belem, l'Hermione...) et l'accueil régulier d'équipes de tournage.</p> <p>Une desserte routière assurée par la RD914 depuis Perpignan, modernisée dans les années 1990 et 2000 (mise à 2x2 voies, viaduc, tunnel).</p> <p>Une desserte ferroviaire assurée par la présence de la gare (trains régionaux et Intercités) ; liaison avec la Catalogne et l'Espagne (via Cerbère-Portbou).</p> <p>Un port historique, en eau profonde et bien abrité des vents dominants, qui garantit un accès maritime prisé et confortable et une diversité des usages de son plan d'eau (navires de commerce, bateaux de pêche, plaisance, croisiéristes, promenade maritime).</p> <p>Un port de commerce départemental, qui participe de la force de frappe logistique multimodale « MP2 », notamment en lien avec Saint-Charles International, première plateforme d'éclatement des fruits et légumes d'Europe. Ce terminal portuaire est le deuxième port fruitier de Méditerranée française, avec des lignes régulières et saisonnières depuis le Maroc et l'Afrique de l'Ouest.</p>	<p>Un relief marqué contraignant le développement de la commune, et engendrant une carence en foncier.</p> <p>Une faiblesse identifiée sur l'offre hôtelière de qualité, en lien notamment avec le non- classement de Port-Vendres en « commune touristique ».</p> <p>Une attraction limitée des flux touristiques depuis les destinations « phares » d'Argelès- sur-Mer et Collioure => retombées économiques faibles.</p> <p>Un patrimoine bâti dispersé, peu accessible et à réhabiliter, et un patrimoine archéologique non visible par le public.</p> <p>Une domanialité complexe autour de la zone portuaire.</p> <p>Une accessibilité compliquée au cœur de ville, et à la commune en général, lors de l'organisation d'évènements sur les quais.</p>
OPPORTUNITÉS	MENACES
<p>Une ville à forte identité portuaire, à la mixité sociale avérée, au patrimoine riche, et engagée dans une dynamique de projets reconnue et attestée (nombreuses études disponibles et nombreux engagements pris).</p> <p>Un engagement ancien, affirmé et reconnu dans la</p>	<p>La présence et accentuation des risques naturels contraignants avec le changement climatique (eaux de ruissellement, incendie, mouvement de terrain...).</p> <p>La permanence de l'activité de pêche dans un contexte de raréfaction de la ressource et de crise de la profession.</p>

Assuré de responsabilité
066-216601484-20240620-DCM37-2024-DE
Date de télétransmission : 27/06/2024
Date de réception préfecture : 27/06/2024

transition écologique : Agenda 21, et tout récent plan local d'adaptation au changement climatique (Port-Vendres est l'une des deux communes pilotes dans le cadre du projet de coopération transfrontalière « ECTAdapt » dédié à l'adaptation du territoire catalan aux effets attendus du changement climatique).

Une intégration pro-active dans la dynamique « Collioure en Côte Vermeille » (label Grand Site Occitanie -GSO) en vue de participer à l'enrichissement d'une offre touristique intégrée, sensible à l'authenticité et l'identité du territoire.

Port-Vendres s'est engagée dans le dispositif « Site Patrimonial Remarquable » (SPR) et de son PVAP (Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine), avec pour objectif de protéger et mettre en valeur le patrimoine architectural, urbain et paysager communal.

De nombreux projets de revalorisation patrimoniale et de mise en tourisme (la caserne du fer à cheval, l'ouverture au public du phare Béar, ...).

Un terminal portuaire qui fait l'objet de projets de modernisation, avec notamment le projet départemental de réhabilitation du quai Dezoums.

Un travail lancé pour mener en synergie le développement portuaire et optimiser l'articulation « Ville-Port ».

Des réflexions engagées autour de la constitution d'un véritable pôle d'échanges multimodal adossé à la gare SNCF, et capable d'amorcer un renouvellement urbain profond dans ce quartier gare, véritable entrée de ville aux portes des quais, de la place Castellane, et du cœur de ville autour de la rue Pams (friches, disponibilités foncières, changement de destination, etc.).

Un projet cyclotouristique d'envergure européenne, par le prolongement de l'itinéraire EuroVélo 8 « La Méditerranée à vélo » porté par le CD66.

3 GRANDS ENJEUX POUR CONFORTER LA FONCTION « BOURG-CENTRE » DE PORT- VENDRES, VILLE TOURISTIQUE ET ENGAGEE DANS LA TRANSITION ECOLOGIQUE :

- x **ENJEU 1** : La garantie d'un développement urbain maîtrisé et durable, synonyme de « bien vivre », en poursuivant le rôle précurseur de la commune dans la transition écologique tout en s'adaptant aux diverses contraintes.
- x **ENJEU 2** : Le rayonnement bourg-centre de la commune à l'échelle de la Côte Vermeille au travers notamment de la requalification du centre-ville, d'une offre en logement adaptée aux jeunes ménages et du maintien des commerces, services et équipements.
- x **ENJEU 3** : La valorisation et la reconnaissance du patrimoine exceptionnel de la commune, tant architectural que naturel, sur la scène touristique régionale, nationale et transfrontalière.

ARTICLE 3 - La stratégie de développement et de valorisation de Port-Vendres

Historiquement, le développement (urbain et économique) de la commune de Port-Vendres est intimement lié à celui de son port : aujourd'hui 2ème port fruitier à l'échelle de la Méditerranée, seul port en eau profonde du département et regroupant 3 activités : commerce, plaisance et pêche ; il fait l'objet de projets de modernisation pour valoriser l'interface « ville-port ». De plus, la présence d'une gare SNCF, lui confère le rang de plateforme logistique intermodale en lien avec Saint-Charles. Des réflexions sont d'ores et déjà engagées autour de la constitution d'un véritable pôle d'échanges multimodal adossé à la gare SNCF, et capable d'amorcer un renouvellement urbain profond dans ce quartier gare, véritable entrée de ville. Reconnecter ces deux entités structurantes, en passant par la place emblématique Castellane est une volonté forte de la municipalité.

Pôle de proximité avéré à l'échelle de la Côte Vermeille, Port-Vendres offre à ses habitants une gamme complète et diversifiée d'équipements (enseignement, santé, culture, sports et loisirs), commerces et services. Elle souhaite pérenniser et renforcer cette fonction de bourg-centre avec de nouveaux projets d'équipements structurants dans le tissu urbain : ouverture d'une maison médicale pluridisciplinaire et d'une médiathèque. Il s'agit également de maintenir sur la commune les jeunes ménages en proposant une offre en logements adaptée.

Parallèlement, les contraintes géographiques (relief) et réglementaires (PLU communal figé et loi littoral) impactent fortement la commune en matière de développement urbain puisqu'elle souffre depuis de nombreuses années d'une pénurie de l'offre foncière (principalement résidentielle). Ainsi, la notion de renouvellement urbain est une thématique présente au cœur des stratégies de développement passées et à venir, à laquelle s'est greffée celle de la transition écologique (Agenda 21, ECTAdapt). Il convient notamment aujourd'hui pour Port-Vendres de poursuivre la requalification des espaces publics engagée en 2024, repenser la mobilité et remobiliser le parc de logements indignes et vacants.

Reconnue « Grand Site Occitanie », sa position stratégique littorale et frontalière au sein de la côte rocheuse, lui confère une richesse patrimoniale et naturelle remarquable et unique. Commune touristique, la municipalité souhaite rénover et valoriser son patrimoine au travers de projets phares comme le centre d'interprétation de l'histoire maritime ou l'ouverture au

public du phare Béar. Elle entend également s'appuyer sur la fréquentation croissante des croisiéristes pour monter en gamme les commerces et services qui en découlent.

Ainsi, afin de répondre aux enjeux identifiés à la suite du diagnostic et de l'AFOM, la ville de Port-Vendres a élaboré une vision prospective à court, moyen et long terme. Le projet de développement et de valorisation du bourg-centre s'articule autour de trois axes stratégiques, non hiérarchisés, à la fois complémentaires et interdépendants. Au travers d'une approche transversale, ce sont aux problématiques issues du diagnostic que s'attache à répondre la commune.

AXE STRATEGIQUE I / RENFORCER LE ROLE MOTEUR DU BOURG-CENTRE DANS LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

AXE STRATEGIQUE II / FAIRE RAYONNER DURABLEMENT LE BOURG CENTRE EN VALORISANT L'IDENTITÉ PORT-VENDRAISE

Axe stratégique 1

I/ RENFORCER LE ROLE MOTEUR ET EXEMPLAIRE DU BOURG-CENTRE DANS LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Plus de 10 ans maintenant que Port-Vendres a misé sur l'anticipation au changement climatique et le durcissement des normes. La stratégie politique, engagée dans la transition écologique, atteste du rôle moteur que souhaite jouer Port-Vendres afin d'accélérer le changement des comportements de chacun. Le label Agenda 21 et le rôle de commune pilote dans le projet européen transfrontalier « ECTAdapt » témoignent de la qualité et de l'exemplarité de Port-Vendres.

1.1. L'amélioration du cadre de vie et du bien-être des Port-vendrais et des touristes.

En ville, le port et ses quais constituent une halte incontournable pour les touristes qui s'adonnent à la flânerie. La requalification des quais Joly, Forgas et République et la création d'une place cœur de ville est en cours.

Afin d'instaurer une cohérence entre les différents espaces publics et de redonner de la place au piéton en luttant contre le tout-voiture, la municipalité a par ailleurs requalifier la place et l'avenue Castellane.

A l'instar de la place de l'Obélisque, la place Castellane est un lieu emblématique de Port-Vendres, historiquement le cœur névralgique des port-vendrais avec ses commerces, ses services, ses aires de jeu et de détente, le centre culturel, le cinéma - théâtre... Elle avait cependant progressivement perdu de son animation en raison de la fermeture de certains commerces, de l'utilisation prépondérante de la voiture, ainsi que de la migration des restaurants vers les quais, jusqu'à devenir de moins en moins lisibles.

~~Requalifier la place Castellane a ainsi permis de lui redonner sa fonction centrale et~~

commerçante d'autrefois, mais aussi de lui conférer une nouvelle position d'étape incontournable dans les connexions piétonnes « gare – quais ». **L'installation d'équipements de signalétique urbaine** (services, temps de trajet...) y a notamment contribué.

Pour l'ensemble de ces projets, les réflexions sont menées conjointement avec les services de l'ABF.

La commune entend par ailleurs favoriser le partage et le respect du cadre de vie commun, et tendre ainsi vers une ville plus agréable à vivre et plus attractive. Pour ce faire, la municipalité prévoit d'ouvrir les anses de l'Oasis, Mailly et de l'Asplugas (jetée) à la baignade dès 2025 et de procéder à la renaturation de l'arrière-plage, en créant des îlots de fraîcheur avec des espèces végétales au faible besoin en eau, compatibles avec la problématique de la gestion des ressources naturelles. Cette démarche sera accompagnée d'une démarche de désimperméabilisation des quais.

Il s'agira pour cela de mobiliser du foncier à vocation d'espaces verts perméables pour créer des espaces de nature en ville, afin notamment de diminuer l'effet « d'îlot de chaleur urbain ». La création d'un jardin collectif ou de jardins familiaux en lieu et place de l'actuel boulodrome y contribue, tout en renforçant lien social entre les port-vendrais. Aussi, une étude de mise en réseau des espaces de nature en ville et de requalification des entrées de ville en assurera la cohérence. Deux espaces sont d'ores et déjà pré-identifiés en cœur de ville (route de Collioure et route de Banyuls).

1.2. Port-Vendres, un territoire résilient qui se tourne vers des pratiques durables

Engagée dans une démarche de développement durable et de transition écologique, la commune de Port-Vendres souhaite sensibiliser ses populations, administrés et touristes de passage sur le territoire au changement climatique et renforcer leur culture des risques environnementaux par la mise en œuvre d'une communication adaptée et d'une signalétique sur les risques, tels que les tsunamis, inondations, submersion marine, incendie, etc... En lien avec l'ambition « bien vivre avec l'évolution du risque inondation et submersion » et l'orientation « initier une réflexion globale au sujet des risques liés à l'élévation du niveau de la mer » (PLACC – I.D.3) la commune veut ainsi **installer une signalétique simulant l'évolution future du niveau marin sur les plages.**

Cette démarche vise à éduquer les populations et les inciter à adopter les bonnes pratiques éco responsables mais également à les mettre en sécurité en cas d'évènement majeur. Il s'agit, en d'autres termes, d'éduquer les populations au respect de l'environnement, à la gestion de la ressource en eau, une problématique prégnante sur le territoire, et à la transition énergétique, dans l'optique d'améliorer le bilan carbone de la commune.

Une action complémentaire allant en ce sens consiste en la mise en œuvre de la Charte éco-lumière intercommunale sur l'éclairage public : création d'ambiances prioritairement autour du plan d'eau et la place Castellane, et illumination de bâtiments historiques dans le cœur de ville dans un premier temps (mise en lumière du pavillon du Dôme réalisée) ; le tout en restant sobre énergétiquement.

Toujours en lien avec la première ambition, et dans l'orientation « en ville et dans l'arrière-pays, sécuriser nos lieux de vie et nos infrastructures » (PLACC – I.A.7) la commune souhaite **lancer une stratégie de désimperméabilisation d'espaces publics** : aires publiques de stationnement et cours d'école. A ce titre, elle a mené une opération pilote de désimperméabilisation de la cours d'école, de création d'ilot de fraîcheur jardin avec du bois biosourcé d'occitanie ainsi que de jardins de pluie dans un établissement de maternelle, lauréate de l'appel à projets de l'Agence de l'Eau RMC baptisé « Un coin de verdure pour la pluie ».

L'ambition II se penche sur « l'intégration de l'augmentation de la température dans notre quotidien ». A ce titre et en lien avec l'orientation « végétaliser les espaces de stationnement » (PLACC – II.A.3), la municipalité envisage la **création ou requalification de parkings paysagers**

1.3 Assurer un service public de qualité, des espaces de vie et des logements accessibles et adaptés à tous

Véritable pôle administratif avec la présence d'équipements majeurs au bénéfice de la Côte Vermeille et de nombreuses permanences de services publics, Port-Vendres entend poursuivre la mise en accessibilité des bâtiments communaux à destination des PMR. La municipalité souhaite également procéder à la rénovation énergétique de ses bâtiments publics, à l'instar des communes voisines, afin de réduire la consommation énergétique, et d'améliorer son bilan carbone en privilégiant les énergies renouvelables, telles que l'énergie photovoltaïque, tout en garantissant le confort des usagers. A ce titre, la commune prévoit de lancer une étude de potentiel photovoltaïque des toitures des bâtiments concernés.

De plus, la ville poursuit l'« Opération façades », dans la lignée de l'« Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat » portée par la Région. Rénover les bâtiments publics structurants, comme les écoles, s'avère nécessaire pour garantir la valorisation du centre ancien. Soucieux de la qualité architecturale de sa commune, le service urbanisme municipal a réalisé, en interne, un guide pratique pour aider les habitants dans leurs démarches et projets. Aujourd'hui uniquement disponible en ligne, les élus souhaite le publier et le diffuser plus largement.

Axe stratégique 2

II / FAIRE RAYONNER DURABLEMENT LE BOURG CENTRE EN VALORISANT L'IDENTITÉ PORT-VENDRAISE

2.1. Le site de projets de la gare, d'une friche ferroviaire à l'émergence d'une nouvelle entrée de ville multifonctionnelle.

Dans son Plan Local d'Urbanisme, la Ville prévoit de créer une nouvelle entrée de ville combinant 4 fonctions : habitat, commerce, activités, Pôle d'Échanges Multimodal (PEM). Avec

ce site se présente une opportunité de développer une nouvelle entité urbaine épaulant le

cœur de ville. Sa localisation et sa topographie favorisent significativement les conditions d'accès routier mais aussi piétonnier, à la Ville, à la gare et au lotissement périphérique du Pont de l'Amour.

Pour cela, il s'agit dans un premier temps de candidater au Plan Régional « **Pôle d'Echanges Multimodal** ». Que ce soit pour les habitants, les navetteurs ou encore les touristes, répondre aux besoins en termes de nouvelles mobilités est devenu essentiel.

En parallèle, la municipalité souhaite candidater à l'Appel à Projets régional pour la reconquête des friches urbaines avec pour objectif de s'entourer d'une équipe qualifiée pour définir un projet quant à la **réhabilitation des délaissés ferroviaires**..

La commune a répondu à un appel à projet 1001 gares en vie de la mise à disposition par la SNCF d'un local de 38m² afin d'y créer une maison de la randonnée inaugurée en 2022.

De plus, la commune juge essentielle **la requalification des voiries convergeant vers le centre-ville**, et plus précisément les axes reliant la gare à la place Castellane (dont la rue Emile Combes et les liaisons piétonnes existantes), l'axe reliant la maison médicale à la gare : l'avenue Marius Demonte. Il conviendra de placer les modes actifs au cœur de ces réflexions.

En termes de mobilité, la municipalité a notamment aménagé un itinéraire de desserte « bis » des cars Lio, pour garantir la desserte en transport en commun de Port-Vendres lors de manifestations fermant les quais à la circulation. L'avenue Castellane, a également été requalifiée, et la municipalité entend poursuivre cette démarche de requalification sur les boulevards Parès et Bellevue. Elle prévoit également d'aménager l'espace de la gare en conséquence.

A l'instar du transport collectif terrestre, la réflexion est engagée sur le long terme quant à la mise en place d'une navette maritime pour Paulilles ; avec dans un premier temps, la réalisation d'une étude de faisabilité. Dans la mesure où la municipalité prévoit d'ouvrir les plages de la Jetée à la baignade, il s'agira également de créer une navette maritime pour desservir ces plages depuis le port.

Cette offre alternative à la desserte automobile serait complétée, sur le long terme, par la création et l'aménagement d'une voie verte depuis la ville. Des emplacements réservés dédiés à ce projet sont d'ailleurs déjà matérialisés dans le PLU.

Cette réflexion porte également sur la mise en accessibilité de l'axe gare – Castellane – Quai Joly qui est reconnecté par l'ascenseur panoramique.

2.2. Reconnecter les pôles générateurs de mobilité en offrant des alternatives à la voiture personnelle

Afin de proposer des alternatives à l'usage du véhicule personnel, la commune de Port-Vendres a mis en place une navette urbaine. Cependant, le circuit de cette navette demeure peu connu et la commune souhaite accroître sa visibilité par une signalétique adaptée. L'objectif de cette démarche vise à favoriser l'accès à la mobilité aux personnes non autonomes en termes de déplacements, et réduire le bilan carbone.

L'élaboration d'un schéma d'aménagement de la Plage Bernardi à Paulilles :

~~L'arrière plage Bernardi~~ dans la baie de Paulilles a été qualifiée d'« espace naturel

remarquable» dans le PLU mais demeure un lieu de tourisme balnéaire qui participe à l'économie littorale de la commune. A noter que ce site jouxte celui de l'ancienne dynamiterie Nobel, devenu propriété du Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres, et géré par le Conseil Départemental depuis 2008.

Au vu de l'importance que revêt l'aménagement de ces espaces pour le cadre de vie et l'activité économique, la Commune élabore un Schéma d'Aménagement de Plage (SAP), au sens des articles L. 121-28 à L. 121-30 du Code de l'Urbanisme, organisant le maintien, dans ce site naturel, des activités touristiques préexistantes à la loi Littoral et compatibles avec la protection de l'environnement.

Le SAP veillera à ce que la plage demeure un lieu de nature, de calme et de détente environnée d'une arrière plage aménagée pour accueillir différentes activités. Le schéma a pour objectif que la plage soit un lieu de tourisme balnéaire de qualité, en garantissant une intégration optimale des établissements de plage dans leur environnement ; en réorganisant la fréquentation humaine du site à travers la répartition harmonieuse des accès et parcs de stationnement à la disposition du public et en complétant les services publics de plage avec les activités de voile, de plongée sous-marine, de kayak de mer ou de paddle board par exemple. Le Schéma d'Aménagement sera arrêté par le Conseil Municipal, présenté pour avis à la Commission Départementale compétente en matière de Nature, de Paysages et de Sites, soumis par M. le Préfet à une enquête publique puis approuvé par décret en Conseil d'Etat, et enfin annexé au Plan Local d'Urbanisme.

Confortement de la vie locale et réappropriation du patrimoine port-vendrais par le tissu associatif.

La commune juge primordial de soutenir un tissu associatif dynamique qui souhaite mettre en valeur l'Histoire de Port-Vendres en mettant à disposition des lieux historiques. Pour cela, il convient de réaliser des **travaux d'aménagement pour l'accueil du public** au Fort Fanal et des **travaux d'aménagement extérieurs pour l'accueil du public** à la Redoute Béar, en confortant le belvédère sur la rade.

2.3 L'identité portuaire et la valorisation du patrimoine, une clé de développement touristique

Afin de valoriser le lien entre le port et les quais, de redonner de la place au piéton en luttant contre le tout-voiture, la municipalité a par ailleurs engagé une étude de programmation visant à requalifier la place de l'Obélisque, qu'elle souhaite poursuivre en lien avec le projet de centre d'interprétation maritime.

Emblématique, cette place fait partie du centre névralgique de Port-Vendres, à proximité de commerces, de services, d'espaces de vie où les port-vendrais sociabilisent. En raison de l'omniprésence de la voiture, cette place est cependant peu mise en lumière.

La question du stationnement est évidemment une question prégnante sur cette place. A ce titre, la commune souhaite restructurer la place afin de réduire les espaces de stationnement, et de faire en sorte que les piétons puissent s'en réapproprier l'espace. L'objectif vise ainsi à

installer du mobilier urbain adapté, à créer des îlots de fraîcheur et des espaces ombragés sur la place, afin de la mettre en valeur. Il s'agit également de reconfigurer la circulation des véhicules au pieds de l'obélisque et du monument aux morts pour valoriser la patrimoine et le cadre de vie des administrés et du bien-vivre des touristes.

Les collectivités concernées par les cœurs emblématiques s'engagent de manière concertée dans la montée en gamme de l'offre sur le GSO.

A cet effet, diverses actions visant à préserver et mettre en valeur le patrimoine et l'embellissement urbain des trois cœurs emblématiques (Collioure, Port-Vendres et Banyuls-sur-Mer) seront poursuivies dans le cadre d'une démarche partenariale co-construite entre les acteurs locaux de l'aménagement du territoire, du développement économique, du tourisme et du patrimoine afin d'inscrire l'« authentique » Côte Vermeille et sa zone d'influence au rang des destinations emblématiques de qualité de la Région Occitanie Pyrénées Méditerranée. Qu'il s'agisse :

- **de la préservation et de la valorisation du patrimoine** par l'extension du musée d'art moderne, la restauration du Château Royal, l'aménagement d'une maison de médiation culturelle et d'interprétation du Fauvisme à Collioure, la mise en valeur de l'histoire maritime par la création d'un centre d'interprétation et la réhabilitation du Phare du Cap Bear à Port-Vendres, ou la mise en valeur des savoir-faire et du paysage par la création d'un square Maillol devant l'hôtel de ville et d'un centre régional de sommellerie et d'œnotourisme à Banyuls sur mer ;
- **de l'accueil des visiteurs** par l'aménagement de parkings sur Collioure, de mises en accessibilité physique ou par le biais d'outils de médiation au sein des trois cœurs emblématiques et de leur zone d'influence ;
- **de requalification urbaine** par la réhabilitation de la Caserne du Fer à Cheval, l'élaboration d'un schéma d'aménagement de la Plage Bernardi à Port-Vendres, les aménagements de la place du Marechal Leclerc, de l'Avenue du Miradou, de la rue Jules Ferry à Collioure, ou de la requalification du Quartier historique « Cap d'Osne » et du centre-ville de Banyuls sur mer ;
- **de la mise en réseau et d'itinérance** au sein des enveloppes urbaines par l'aménagement d'itinéraires tels que le cheminement scientifique de l'infiniment grand à l'infiniment petit à Banyuls sur mer, la création de liaisons par les douves du Château Royal entre le bourg et le pont d'avall à Collioure, et au-delà, par la création d'une navette écoresponsable sur Collioure, le déploiement d'une desserte de train touristique vers le site du Cap Bear à Port-Vendres ou la structuration de l'offre de randonnée intégrant l'emblématique sentier du Littoral mettant en valeur les paysages environnant, l'Eurovelo8 reliant l'Europe méditerranéenne depuis Athènes jusqu'à Cadix et le GR10 traversant les Pyrénées.

Dans le cadre d'une démarche partenariale co-construite entre les acteurs locaux de l'aménagement du territoire, du développement économique, du tourisme et du patrimoine afin d'inscrire l'« authentique » Côte Vermeille et sa zone d'influence au rang des destinations emblématiques de qualité de la Région Occitanie Pyrénées Méditerranée.

La Valorisation du Phare Bear :

Situé sur l'itinéraire du Sentier Littoral, le phare du Cap Béar est un ensemble exemplaire et classé au titre des Monuments Historiques le 9 octobre 2012.

La valorisation du phare et des bâtiments annexes constitue un véritable projet intégré de mise en valeur du site consistant, après une valorisation du patrimoine, à ouvrir le phare au public en proposant des visites, sur le cap dans son ensemble. Les espaces naturels du site seront aménagés pour qu'ils ne souffrent pas de la fréquentation.

Accompagné et commenté, le parcours à l'intérieur du phare est l'occasion d'une découverte originale, qui implique tant les sens que la curiosité intellectuelle.

Du seuil à la terrasse du belvédère, l'ascension progressive dans le fût circulaire du phare peut être l'occasion d'introduire des thèmes essentiels à la compréhension du rôle, de l'histoire des techniques des phares et de celui du Cap Béar en particulier. Ce programme de valorisation est porté par la Communauté de Communes des Albères, de la Côte Vermeille et de l'Illobérès. Il a fait l'objet d'une étude de définition concertée et la maîtrise d'œuvre de l'opération a été désignée.

Dans la droite ligne des traditions et du savoir-faire local, la restauration du pailebot Miguel Caldentey :

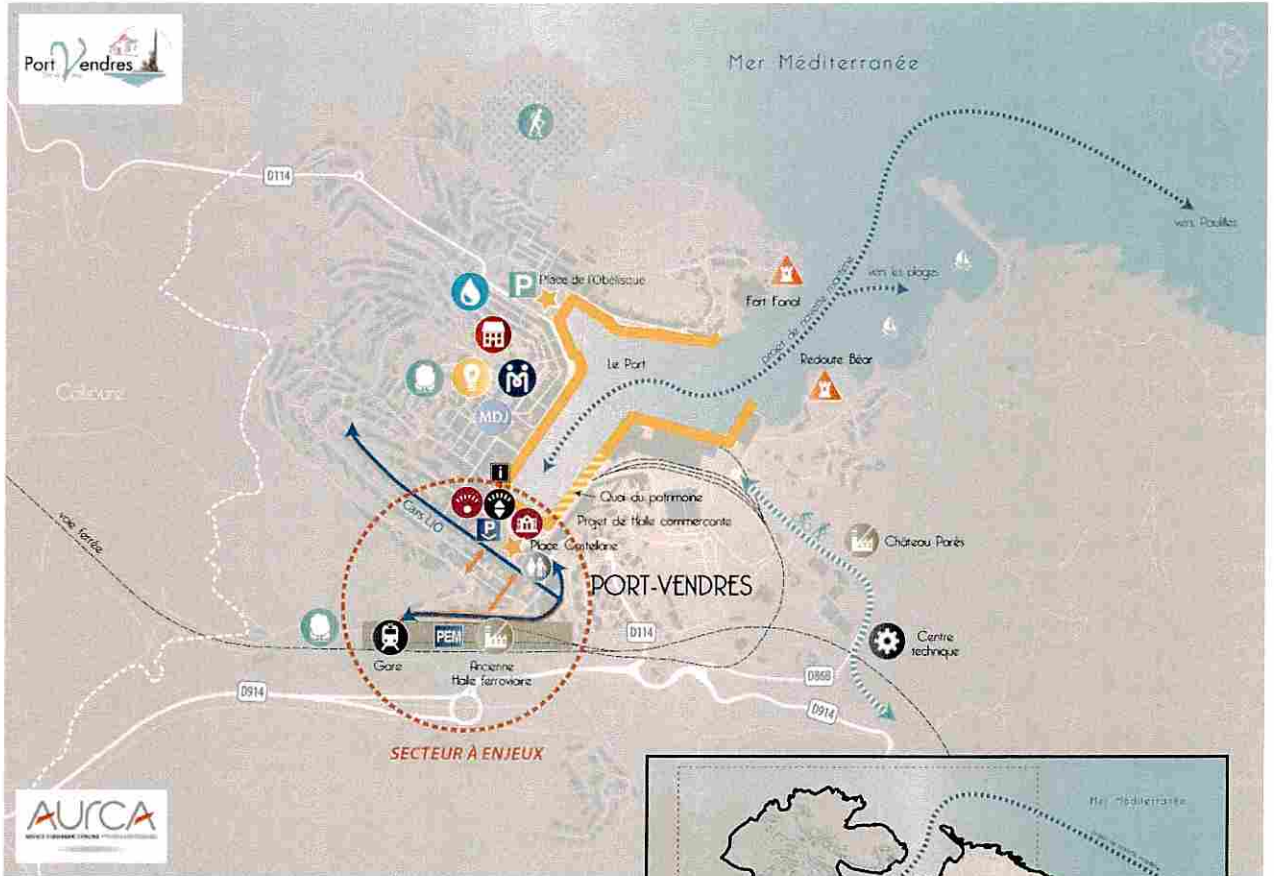
La goélette Miguel Caldentey fut construite entre 1913 et 1916 à Palma de Majorque Classée Monument Historique en 1989, elle deviendra propriété de la Commune de Port-Vendres en 2007 puis du SIVU « Pailebot Miguel Caldentey » en 2008.

Le bateau a rejoint Port-Vendres, son port d'attache, en 2019 pour entamer une seconde phase de restauration avec la réalisation des aménagements intérieurs. Ces travaux ont en partie été réalisés par un chantier d'insertion ou une entreprise d'insertion avec la contribution de certains lycées professionnels sur certaines thématiques de travaux et d'aménagement.

Ce projet s'est accompagné d'une démarche visant à valoriser les savoir-faire traditionnels dans le cadre d'un chantier spectacle sur le Port.

A noter enfin que pour sa phase d'exploitation maritime, et afin de rendre le projet viable économiquement, une demande unique en France a été sollicitée auprès des Affaires Maritimes à Paris pour obtenir une double division (fret et transport). Ceci permettrait tout au long de l'année d'offrir une activité économique porteuse en termes d'image et de singularité.

PROJET DE DÉVELOPPEMENT ET DE VALORISATION DE PORT-VENDRES



RENFORCER LE RÔLE MOTEUR ET EXEMPLAIRE DU BOURG-CENTRE DANS L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

L'amélioration du bien-être et du bien-être des Port-vendrais et des touristes

🌿 Créer des espaces de nature en ville/ Lancer une étude de mise en réseau des espaces de nature en ville et requalification des entrées de ville

🏡 Mettre en œuvre la Charte éco-lumière intercommunale sur l'éclairage public

↔️ Aménager un itinéraire de desserte « bis » des cars Lio

🚢 Lancer une étude de faisabilité pour la mise en place d'une navette maritime pour desservir les plages de Port-Vendres

🚶 Créer et aménager une Voie Verte depuis le centre-ville vers Paillasses

🛤 Requalifier les quais en plaçant les modes actifs au centre de la réflexion

Se donner les moyens de ses ambitions en s'appuyant sur le Plan Local d'Adaptation au Changement Climatique (PLACC)

🌊 Installer une signalétique simulant l'évolution future du niveau marin sur les plages

🌧 Lancer une stratégie de désimperméabilisation d'espaces publics

P Créer ou requalifier des parkings paysagers

RENFORCER LA CENTRALITE ET AMELIORER LE CADRE DE VIE DU BOURG-CENTRE

Le site de projets de la gare, d'une friche ferroviaire à l'émergence d'une nouvelle entrée de ville multifonctionnelle

PEM Créer un « Pôle d'Echanges Multimodal »

🚗 Réhabiliter les délaissés ferroviaires

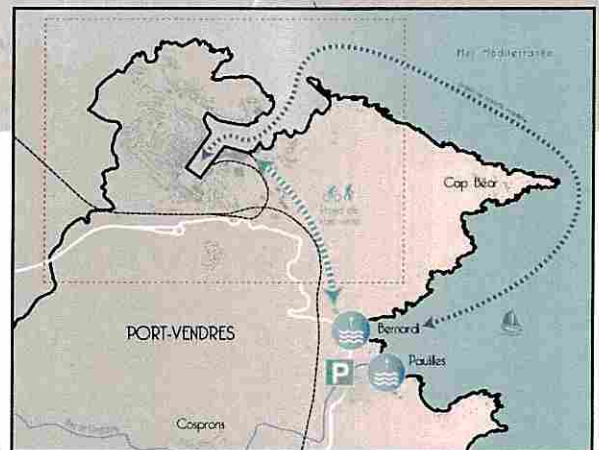
↔️ Requalifier des voiries convergeant vers le centre-ville et l'espace de la gare

Les places Castellane et de l'Obélisque, deux polarités historiques, futures interfaces assurant les connexions entre la gare et les quais

★ Requalifier la place Castellane et de l'Obélisque

🚦 Installer de la signalétique urbaine (services, temps de trajet...)

🚶 Mettre en place un ascenseur urbain panoramique depuis les quais



Les quais, une clé d'entrée touristique et un incubateur de projets

🛤 En lien avec le « Quai du Patrimoine », créer une zone d'accueil spécifique pour les grands événements

🏠 Etudier les conditions de création d'une halle commerçante

Confortement de la vie locale et réappropriation du patrimoine port-vendrais par le tissu associatif

🏠 Aménager l'ancienne Trésorerie pour y implanter une Maison France Services

👥 Créer un foyer des aînés

🏠 Créer une maison de jeunesse (18-25 ans)

🚶 Aménager un parcours de santé et un sentier d'interprétation

🏠 Étendre le centre technique municipal

🏠 Mener une « Opération façades »

🏠 Travaux d'aménagement pour accueil du public au Fort Fanal

🏠 Travaux d'aménagement extérieurs pour accueil du public à la Redoute Béar

🏠 Requalifier le dernier étage du centre culturel en salle d'exposition panoramique

🏠 Réhabiliter le Château Parès

Accusé de réception en préfecture le 27/06/2024 à 10h00. Les conditions de création d'un parking souterrain
066-216601484-20240620-DCM37-2024-DE
Date de télétransmission : 27/06/2024
Date de réception préfecture : 27/06/2024

ARTICLE 4 - Les mesures opérationnelles du Contrat Bourg Centre

Au sein de chacun des axes stratégiques identifiés par le projet de développement et de valorisation, des fiches actions (en Annexe 1) présentent la mise en œuvre opérationnelle du contrat pour la période **2022 / 2028**.

Les projets prioritaires, découlant de ces fiches actions, pour la période **2022-2024** sont inscrits au sein du **programme pluriannuel 2022-2024 du contrat Bourg Centre** (en Annexe 2). Ces projets ont vocation à figurer dans les Programmes Opérationnels annuels du Contrat Territorial Occitanie et à être accompagnés par la Région dans le cadre des dispositifs d'intervention régionaux en vigueur.

Pour la période 2025-2028, les partenaires conviennent d'établir à ce stade, en complément du présent contrat bourg-centre, un **programme pluriannuel de projet et d'investissement (P.P.P.I.)** qui constituera un outil de suivi indicatif et partagé de l'ensemble des projets envisagés sur le territoire pour cette période. Un nouveau programme pluriannuel sera établi à mi-parcours par les partenaires pour la seconde période du contrat.

ARTICLE 5 - Contributions et partenariats

Article 5.1 - Articulation et complémentarité du Projet de développement et de valorisation avec la stratégie de développement :

- **du territoire communautaire de la Communauté de Communes Albères Côte Vermeille Illibéris**

La Communauté de Communes Albères Côte Vermeille Illibéris (CCACVI) est née du rapprochement de plusieurs territoires. Créées en 2002, la Communauté de Communes des Albères et la Communauté de communes de la Côte Vermeille se sont d'abord unies en 2007 à 12 communes. Suite au rapprochement avec le secteur de l'Illibéris en 2014, le territoire communautaire s'est encore agrandi pour compter aujourd'hui 15 communes et environ 56 000 habitants.

Tout en s'inscrivant dans la continuité des actions menées sur les mandats précédents, la Communauté de communes Albères Côte Vermeille Illibéris a approuvé en 2021 (Délibération DL2021-0194) un nouveau projet de territoire permettant d'exposer sa stratégie de développement et de préciser son plan d'action.

Quatre ambitions majeures sous-tendent le projet de territoire de la Communauté de Communes Albères Côte Vermeille Illibéris :

- Faire ensemble un territoire solidaire,
- Un territoire de proximité,
- Un territoire qui s'émancipe, produit et innove
- Un territoire de transition écologique

Le projet de développement et de valorisation de la commune de Port-Vendres s'articule avec le projet de territoire de la CCACVI, les actions décrites dans le Contrat Bourg-Centre

s'inscrivant en complémentarité avec le plan d'action décrit dans le projet de territoire de la CCACVI.

- **du territoire de projet Pays Pyrénées Méditerranée (Pays)**

Les axes stratégiques du projet de territoire de la commune de Port-Vendres s'inscrivent dans les 12 défis ciblés la stratégie 2021-2028 du Pays Pyrénées Méditerranée schématisé ci-dessous. Certaines mesures opérationnelles concourent également aux stratégies thématiques portées par le Pays Pyrénées Méditerranée.

- Défi 1 : Un territoire à énergie positive
- Défi 2 : Une ressource en eau à rationaliser et préserver
- Défi 3 : Une mobilité des biens et des personnes durable, organisée, accessible
- Défi 4 : Une biodiversité révélée, intégrée et préservée
- Défi 5 : Une transition alimentaire permettant à tout le monde de bien produire et bien manger
- Défi 6 : Une offre de services et de santé réinventée, répondant aux besoins et créatrice de valeur
- Défi 7 : Des espaces de vie accessibles et de qualité
- Défi 8 : Une culture singulière, partout, par et pour tout le monde
- Défi 9 : Une économie dynamique et vertueuse
- Défi 10 : Une gestion partagée, durable et multifonctionnelle de la forêt
- Défi 11 : Un numérique accessible, sûr, responsable et porteur d'emploi
- Défi 12 : Une production de déchets maîtrisée, une gestion des déchets optimisée



Le projet de territoire du Pays Pyrénées Méditerranée a été le socle pour élaborer le Contrat Territorial Occitanie (CTO) 2022-2028 en réponse au Pacte Vert régional. Le CTO Pays Pyrénées Méditerranée s'articule autour de 7 objectifs déclinés en mesures opérationnelles.

Objectif Stratégique 1 Intégrer la sobriété et la résilience dans l'aménagement, l'organisation et la vie du territoire	Mesure Opérationnelle 1.A : Favoriser des espaces publics et des paysages de qualité, répondant aux enjeux écologiques et de solidarités
	Mesure Opérationnelle 1.B : Produire un habitat responsable et adapté aux besoins, tout au long de la vie, en luttant contre la précarité énergétique
Objectif Stratégique 2 Structurer une offre de services et de santé réinventée et viser une culture singulière partout, par et pour tout le monde	Mesure Opérationnelle 2.A : Développer l'offre de santé et de services à la population (services publics de proximité, services aux familles...)
	Mesure Opérationnelle 2.B : Favoriser une alimentation plus bio et plus locale, vectrice de progrès social
	Mesure Opérationnelle 2.C : Encourager le sport et la pratique locale des Activités de Pleine Nature, vecteurs de cohésion et de prévention santé
	Mesure Opérationnelle 2.D : Valoriser les ressources culturelles du territoire (patrimoine, lieux, structures...) au service de la cohésion sociale et du développement économique
Objectif Stratégique 3 Renforcer le respect du vivant, avec une ressource en eau à rationaliser et préserver, une biodiversité révélée, intégrée et préservée, une gestion durable de la forêt	Mesure Opérationnelle 3.A : Gérer, préserver et régénérer les milieux (naturels, forestiers...), les espèces et les continuités écologiques
Objectif Stratégique 4 Accélérer la transition dans tous les processus de production, dans un territoire innovant, à énergie positive, qui produit une alimentation bonne, propre et juste et maîtrise ses déchets	Mesure Opérationnelle 4.A : Ecoconcevoir les équipements collectifs sur notre territoire (économies d'énergie, EnR, gestion de l'eau, flux de déchets...)
	Mesure Opérationnelle 4.B : Faire des Zones d'activités et équipements à vocation économique, un levier de l'économie verte et bleue responsable (matériaux biosourcés, réemploi...)
	Mesure Opérationnelle 4.C : Accompagner la transition de l'agriculture, de la pêche et de la distribution (circuits courts)
	Mesure Opérationnelle 4.D : Accélérer la transformation du tourisme vers un modèle plus durable et résilient
	Mesure Opérationnelle 4.E : Accompagner les commerces de proximité et la mutation du secteur économique (logistique, thermalisme...)
Objectif Stratégique 5 Tendre vers une économie dynamique et vertueuse	Mesure Opérationnelle 5.A : Soutenir l'Economie Sociale et Solidaire et les dynamiques entrepreneuriales en structurant les filières locales (filière bois, économie circulaire...) notamment par la formation
Objectif Stratégique 6 Evoluer vers une mobilité durable des biens et personnes et vers un numérique accessible, sûr, responsable et porteur d'emplois	Mesure Opérationnelle 6.A : Favoriser les mobilités décarbonées pour les biens et les personnes
	Mesure Opérationnelle 6.B : Développer les services, équipements et filières permettant un numérique vertueux pour tout le monde
Objectif Stratégique 7 Ancrer l'inclusion, l'écoute de l'humain et la coopération dans l'action territoriale	Mesure Opérationnelle 7.A : Accompagner la mobilisation en faveur des transitions

Article 5.2 : Modalités d'intervention et contributions

- du territoire communautaire **Albères Côte Vermeille-Illibéris**, Communauté de Communes

Dans le cadre de son projet de territoire, la communauté de communes a décidé d'allouer à ses communes membres 10 M€ de fonds de concours afin d'accompagner des projets communaux de deux manières complémentaires :

- 3,2 M€ au titre d'un fonds de solidarité qui vise à réduire les écarts de charges et de produits entre les communes pour favoriser l'investissement public sur toutes les communes du territoire.
- 6,8 M€ au titre d'un fonds de projet pour financer les investissements communaux qui répondent aux axes du projet de territoire.

Par délibération n°DL2022-0001 en date du 7 février 2022, le conseil communautaire a approuvé le règlement d'attribution des fonds de concours pour la période 2022-2026. Ce règlement, modifié par délibération n°DL2022-0202 en date du 25 novembre 2022, constitue le cadre des modalités d'intervention et contribution de la CCACVI au projet de développement et de valorisation de la commune de Port-Vendres.

Outre l'accompagnement précité, la CCACVI participera au soutien des fonctions de centralité et à l'attractivité de la commune par la réalisation, sur le territoire communal, de projets dont elle est maître d'ouvrage au titre de ses compétences. Ces projets font l'objet de fiches actions annexées au présent contrat.

- du territoire de projet **Pays Pyrénées Méditerranée**

Le Pays Pyrénées Méditerranée, en tant que coordinateur du Contrat Territorial Occitanie 2022-2028, suit et accompagne les communes Bourg-Centre dont Port-Vendres - afin de garantir une cohérence d'ensemble et d'intégrer les actions dans les Programmes Opérationnels annuels.

Il appuie les collectivités territoriales situées son périmètre géographique dans l'amélioration continue de leurs projets et la recherche de financement.

Article 5.3 : Articulation et complémentarité avec le programme « petites Villes de Demain » (le cas échéant)

Pour la commune de Port-Vendres et la Communauté de Communes Albères Côte Vermeille Illibéris, la bonne articulation entre le programme « Petites Villes de Demain » et la politique « Bourgs-Centres Occitanie » est essentielle.

Compte tenu des spécificités propres à chacun de ces deux dispositifs, l'Etat et la Région en lien avec la Caisse des Dépôts et l'EPF Occitanie, ont souhaité engager par voie de convention, un processus de complémentarité et de simplification qui porte notamment sur les points suivants :

- Capitalisation des études et réflexions d'ores et déjà conduites au titre du dispositif Contrat Bourg Centre Occitanie,
- Elaboration de programmes opérationnels uniques (communs aux Bourgs Centres Occitanie et aux Petites Villes de Demain),
- Gouvernance commune entre Contrats Bourgs Centres Occitanie et Petites Villes de Demain.

Dans ce cadre, la Direction régionale de la Banque des Territoires a délégué à la Région pour la période 2021-2026, la gestion de crédits relatifs à l'accompagnement d'études thématiques de faisabilité et d'expertise économique visant à enrichir les Projets de développement et de valorisation des Communes et EPCI concernés.

ARTICLE 6 - Articulation et complémentarité du Projet de développement et de valorisation avec la stratégie de développement du Département des Pyrénées Orientales et modalités d'intervention et contributions du Département

Le Département se voit confier le soin d'établir, en tant que chef de file de la solidarité des territoires, un programme d'aide à l'équipement rural au vu, notamment, des propositions qui lui sont adressées par les communes (article L 3232-1 CGCT).

Le Département des Pyrénées-Orientales a ainsi mis en place un programme opérationnel qui définit plusieurs axes d'orientations stratégiques et 5 priorités thématiques :

1. Projets d'équipements d'amélioration du service public à la population et accessibilité
2. Projets d'embellissement des villages et rénovation du patrimoine
3. Projets d'équipements en faveur de l'enfance et jeunesse
4. Projets d'équipements culturels, sportifs et de loisirs
5. Projets d'équipements de consolidation des filières touristiques et agricoles

Ce soutien est mis en œuvre via notamment un programme Contrat Bourg-Centre (BC) / Petites Villes de Demain (PVD) / Opérations de Revitalisation de Territoire (ORT) ainsi qu'un dispositif d'ingénierie territoriale à disposition des communes et de leurs groupements (SATEP, SATESE, SATEDE etc.).

De manière générale, les projets sollicitant l'intervention du Département et inscrits dans le présent contrat seront examinés dans le respect des compétences attribuées par la loi NOTRe, dans le respect du règlement des Aides d'État, des dispositifs et des taux d'intervention en vigueur à la date du dépôt des dossiers correspondants et dans la mesure des possibilités budgétaires du Département et après décision de l'Assemblée Délibérante.

ARTICLE 7 - Axes prioritaires et modalités d'intervention de la Région

L'intervention de la Région sera mise en œuvre via ses dispositifs en vigueur dans les différents domaines essentiels à la vitalité et à l'attractivité des Bourgs-Centres Occitanie tels que :

- **la qualification du cadre de vie** (patrimoine, aménagements paysagers et valorisation des espaces publics et des façades en cœur de ville, la mise en accessibilité et la rénovation énergétique des bâtiments publics, la sécurité des biens et des personnes ...),
- **le renforcement de l'offre d'habitat** (la qualification des logements, la lutte contre la précarité énergétique, ...),
- **les mobilités du quotidien** (Pôles d'échanges Multimodaux, mobilités douces, ...),
- **le développement économique et la qualification de l'offre touristique**, (infrastructures, espaces de co-working et de télétravail, commerce de proximité, artisanat,...),
- **l'offre de services à la population** (dans les domaines de la santé, de l'enfance, de la jeunesse, des sports, de la culture, du patrimoine, de l'environnement, du tourisme et des loisirs,...).

Tout projet devra faire l'objet d'un dossier de demande de subvention complet déposé selon les modalités spécifiques à chaque dispositif d'intervention.

La Région pourra en outre accompagner des études pour l'élaboration des projets de développement et de valorisation des Communes ou pour la réalisation d'études complémentaires en vue d'approfondir et sécuriser la viabilité technique et économique des projets structurants visant à renforcer l'attractivité communale.

La Région sera attentive aux projets présentant une réelle valeur ajoutée pour le Projet de développement et de valorisation du Bourg Centre.

La prise en compte du Pacte Vert régional :

Afin de décliner son Pacte Vert dans les territoires, la Région a élaboré un référentiel permettant de qualifier les projets portés par les territoires au regard de 7 objectifs.

1. Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive,
2. S'adapter à l'urgence climatique,
3. Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions,
4. Améliorer la santé et le bien-être des habitants,
5. Préserver et développer des emplois de qualité,
6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables,

Ce référentiel territorial a vocation à être mis en œuvre dans le Programme Pluriannuel d'Actions (article 4) des Contrats Bourgs-Centres.

Ont vocation à être accompagnés les projets qui respectent les conditions cumulatives suivantes :

- Contribuent significativement à l'atteinte d'un des 6 objectifs territoriaux du Pacte Vert fixé ci-dessus,
- Ne contreviennent à l'atteinte d'aucun des autres objectifs,
- Garantissent la solidarité et la soutenabilité financières des politiques publiques d'investissement sur le territoire d'Occitanie.

Les projets ainsi qualifiés devront ensuite être inscrits dans les Programmations Opérationnelles Annuelles du Contrat Territorial Occitanie (CTO) 2022-2028.

La mobilisation des opérateurs régionaux :

Enfin, cette nouvelle génération de Contrats Bourgs-Centres Occitanie mobilisera l'ensemble des opérateurs régionaux pour accompagner les Communes et EPCI dans la définition et la mise en œuvre de leur Projet de développement :

- ARAC : Agence Régionale d'Aménagement et de Construction
- AREC : Agence Régionale de l'Energie et du climat
- ARB : Agence Régionale de la Biodiversité
- ARIS : Agence Régionale pour les Investissements Stratégiques
- AD'OCC : Agence de Développement Occitanie
- AGEPY : Agence des Pyrénées
- FOCCAL : Foncière Régionale pour le Commerce de proximité
- La Foncière Agricole d'Occitanie

L'Agence Régionale Energie Climat

A.R.E.C

L'AREC est l'outil de la Région Occitanie pour les projets territoriaux de transition écologique et climatique, qui a pour vocation d'accompagner les porteurs de projets (publics et privés), de la réflexion jusqu'à la mise en œuvre et l'exploitation des projets, avec la mise à disposition de compétences et d'investissement sur l'ensemble de la chaîne de valeur de la transition énergétique.

Elle s'attache à proposer des solutions adaptées, qui favorisent l'appropriation de chaque projet et leur gouvernance pour faire de la transition énergétique un levier de dynamique et de développement pour les territoires.

L'AREC s'inscrit dans le cadre de la trajectoire « Région Energie POSitive » qui a pour objectifs de :

- réduire de moitié la consommation d'énergie régionale par la sobriété et l'efficacité énergétiques,
- multiplier par trois la production d'énergies renouvelables en Occitanie.

L'Agence régionale d'Aménagement et de Construction

A.R.A.C

En qualité d'outil et d'acteur économique au service du développement des territoires, l'ARAC propose des interventions dans les domaines de l'ingénierie, de l'aménagement et du renouvellement urbain, de la construction, et des super structures ainsi que dans l'immobilier.

Sur le volet immobilier, l'ARAC intervient aussi bien en promoteur qu'un investisseur puisqu'elle s'est dotée de filiales dont la vocation est de porter des actifs immobiliers. Pour transformer les idées en projets réalisables, l'agence dispose d'une équipe pluridisciplinaire d'environ 110 collaborateurs, intervenant sur l'ensemble des territoires régionaux.

De plus, s'agissant des programmes Bourg Centre, l'ARAC s'est dotée de la Foncière Occitanie Centralité Commerce Artisanat Local (FOCCAL) qui intervient sur le volet commercial.

Pour plus d'informations, et prise de contact : www.arac-occitanie.fr ou contact@arac-occitanie.fr

L'Agence Régionale de la Biodiversité

A.R.B

L'A.R.B. constitue un outil opérationnel de mise en œuvre de la stratégie régionale pour la biodiversité, intervenant dans le domaine des milieux terrestres, des milieux aquatiques continentaux et des milieux marins.

Dans ce contexte, trois missions sont confiées à l'Agence Régionale de la Biodiversité :

La valorisation de la connaissance sur la biodiversité du territoire régional et la mobilisation citoyenne : création et animation de l'Observatoire Régional de la Biodiversité Occitanie ainsi que le développement et la diffusion de supports de communication pour permettre une meilleure appropriation des enjeux de la biodiversité par le grand public et les élus.

La mise en réseau des acteurs de la biodiversité à l'échelle régionale : création et pilotage du réseau régional des gestionnaires d'espaces naturels d'Occitanie ainsi que le forum régional des acteurs de l'ARB.

L'accompagnement des porteurs de projet : accompagnement des porteurs de projets pour favoriser l'intégration de la biodiversité dans les pratiques socio-professionnelles et permettre la réalisation d'actions concrètes avec : la production d'outils tels que des guides, fiches pratiques / l'organisation de sessions de sensibilisation et la coordination régionale pour une offre de formation sur la biodiversité / l'appui et le conseil aux porteurs de projets en particulier les collectivités («élus et agents»), les aménageurs, les professionnels du monde agricole et les entreprises.

Pour plus d'informations, et prise de contact : www.arb-occitanie.fr ou contact@arb-occitanie.fr

L'Agence du Développement économique de la Région Occitanie/Pyrénées Méditerranée

AD'OCC

L'Agence de développement économique de la Région Occitanie/Pyrénées Méditerranée, AD'OCC, est le bras armé de la Région pour la mise en œuvre de sa politique de développement économique, d'innovation et de soutien à l'emploi dans les territoires d'Occitanie.

Grâce à son ancrage local sur 19 sites dans les 13 départements de la région, AD'OCC accompagne les entreprises de la région Occitanie à chaque étape de leur vie. Elle accompagne en proximité les entreprises régionales de toutes tailles, de l'artisanat aux grands groupes, dans l'élaboration de leurs dossiers de financement auprès de la Région et de l'Etat.

Les antennes de l'Agence s'appuient notamment sur une vingtaine de dispositifs de la Région destinés à répondre à l'ensemble des problématiques rencontrées par l'entreprise : investissements productifs, recherche de fonciers ou bâtis et investissement immobilier, recours à de l'expertise, dépenses d'internationalisation, problématiques de formation ou de ressources humaines, etc...

L'expertise d'AD'OCC peut également être mobilisée pour les opérations relatives aux infrastructures économiques tels que les hôtels d'entreprises, pépinières, ZAE, ou tiers-lieux,...

L'agence travaille avec les 162 EPCI d'Occitanie et les conseille en amont de leurs projets jusqu'à l'élaboration d'un dossier de demande d'aide adressé à la Région. L'accompagnement porte notamment sur le calibrage des projets au vu du marché et de la demande des entreprises, et il est aussi enrichi par la mise en relation des collectivités avec d'autres territoires ayant des problématiques similaires (échanges d'expériences).

Pour plus d'informations, et prise de contact : www.agence-adocc.com

L'Agence des Pyrénées

Trois associations (l'ADEPFO, le CIDAP et la Confédération Pyrénéenne du Tourisme) ont intégré la nouvelle Agence des Pyrénées, née le 01 er janvier 2021.

La fusion de ces trois associations préexistantes doit permettre aux collectivités publiques d'avoir une vision à 360° des enjeux du massif et de décloisonner les approches et les outils d'intervention, de renforcer les synergies entre les missions de formation-développement (portées par l'ex ADEPFO), de promotion touristique (portées par l'ex-Confédération Pyrénéenne du Tourisme) et de développement numérique des zones de montagne (portées par l'ex-CIDAP).

Au-delà, l'ambition majeure de l'Agence des Pyrénées est d'inspirer, encourager et soutenir une nouvelle dynamique de développement dans le massif pyrénéen en s'appuyant sur ses richesses naturelles, patrimoniales, économiques et humaines.

Elle s'est dotée d'une feuille de route autour de quatre défis et donc quatre missions :

- Développer des activités, des projets, de nouveaux usages pour renforcer la prospérité de nos vallées,
- Valoriser l'image des Pyrénées et renforcer leur rayonnement au niveau national, européen et international,
- Préserver des espaces naturels et une biodiversité unique et souvent menacés,
- Animer le réseau des acteurs pyrénéens et créer une communauté d'action.

Pour plus d'informations et prise de contact : par mail contact@agencedespyrenees.fr
ou par téléphone au 05 61 11 03 11.

La Foncière Occitanie Centralités Commerce Artisanat Local

FOCCAL

FOCCAL est l'outil de la Région visant à favoriser le maintien ou l'installation du commerce et de l'artisanat de proximité, Elle a pour vocation de procéder à l'étude, la mise au point, l'investissement immobilier patrimonial, la réalisation et la promotion de tous projets immobiliers destinés notamment au développement des activités commerciales, artisanales et/ou de services permettant de renforcer la fonction de centralité des territoires (dont Bourgs Centres Occitanie). Elle accompagne les territoires notamment dans l'acquisition, le portage foncier et immobilier, aux travaux et à la remise sur le marché à des prix soutenables par les acteurs locaux.

Pour plus d'informations, et prise de contact : paul.robledo@laregion.fr

La Foncière Agricole d'Occitanie

La Foncière Agricole d'Occitanie est l'outil créé par la Région pour faciliter le renouvellement des générations des exploitants agricoles et répondre à l'enjeu majeur de l'accès au foncier.

Sa cible : des projets d'installation, souhaitant développer un projet d'agriculture durable, viable et rentable, et qui ne seraient pas accompagnés par les circuits bancaires classiques au vu du montant des investissements nécessaires.

Son objectif : faire du portage foncier pour favoriser l'accès au foncier par un achat différé, limitant l'endettement au lancement et permettant ainsi à l'agriculteur de se concentrer sur les besoins de financements du volet économique.

Concrètement, la foncière achètera le terrain à la place d'un agriculteur qui s'installe, et en restera propriétaire pendant une durée de portage de 4 à 9 ans maximum. L'agriculteur sera alors locataire pendant la durée de portage, et pourra ainsi se concentrer sur les investissements indispensables pour constituer son exploitation. Il achètera son foncier à la fin de la durée portage. Les loyers perçus par la foncière ainsi que les cessions permettront de financer de nouveaux projets.

Suite à une première phase d'expérimentation en 2021, la foncière sera opérationnelle au premier semestre 2022.

Pour plus d'informations, et prise de contact cliquer sur le lien : www.arac-occitanie.fr et contact@arac-occitanie.fr et emmanuelle.laganier@arac-occitanie.fr et stephanie.balsan@laregion.fr

ARTICLE 8 - Gouvernance

Un Comité de Pilotage « Bourg-Centre » est créé par la commune de Port-Vendres et de la Communauté de Communes Albères Côte Vermeille Illibéris.

Il est constitué des signataires du présent contrat :

- la Commune Bourg Centre
- l'EPCI concerné,
- le PETR, Pays Pyrénées Méditerranée,
- la Région Occitanie,
- le Département des Pyrénées Orientales,
- et autres signataires.

Ce Comité de Pilotage associera également les partenaires à la mise en œuvre du Projet de développement et de valorisation de la Commune de Port-Vendres (Chambres consulaires, CAUE, EPF Occitanie, Agences d'Urbanisme, Opérateurs régionaux...).

Pour les Communes concernées par le programme « Petites Villes de Demain » porté par l'Etat, une gouvernance commune sera recherchée avec le Comité de Pilotage du Contrat Bourg-Centre au nom de l'intelligence collective et dans une logique de simplification de l'action publique locale.

L'organisation et le secrétariat permanent du Comité de Pilotage Bourg-Centre sont assurés par la commune de Port-Vendres et de la Communauté de Communes Albères Côte Vermeille Illibéris.

Il a pour mission :

- De suivre l'état d'avancement des actions dont les plans de financement seront présentés dans le cadre des Programmes Opérationnels annuels du Contrat Territorial Occitanie
- De mobiliser les compétences requises pour la mise en œuvre du Projet de développement et de valorisation,

- De s'assurer de la bonne appropriation des actions engagées par la population et les acteurs socio-économiques locaux concernés.

Ce COFIL se réunira 1 fois/an, en cohérence avec la comitologie mise en place dans le cadre du Contrat Territorial associé.

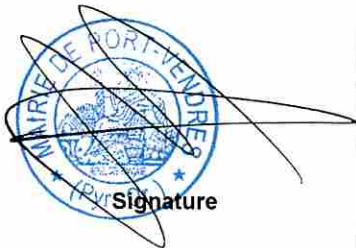
ARTICLE 9 - Durée

Le présent contrat cadre est conclu pour une période débutant à la date de son approbation par la Région et se terminant **au 31 décembre 2028**.

Une clause de revoyure est fixée à mi-parcours du présent contrat à compter de son approbation par la Région et au plus tard à **la fin du second semestre de l'année 2024** afin de procéder à un premier état des actions engagées et, le cas échéant, de procéder à la réorientation / évolution du Programme d'actions défini dans le présent contrat.



Fait à _____ le _____

<p>Le Maire de la Commune de Port-Vendres, Grégory MARTY</p>  <p>Signature</p>	<p>Le Président de la Communauté de Communes Albères Côte Vermeille Illibéris, Antoine PARRA</p> <p>Signature</p>	<p>La Présidente du Pays Pyrénées Méditerranée, Nathalie REGOND PLANAS</p> <p>Signature</p>
<p>La Présidente du Département des Pyrénées Orientales, Hermeline MALHERBE</p> <p>Signature</p>		<p>La Présidente du Conseil Régional d'Occitanie Pyrénées Méditerranée, Carole DELGA</p> <p>Signature</p>

ANNEXE 1 | LES FICHES ACTIONS

L'attention est attirée sur le fait que l'inscription d'un projet au sein d'une fiche action n'engage pas les partenaires du Contrat Bourg Centre sur l'accompagnement financier du projet.

Ainsi, il convient de prendre en considération les éléments suivants :

- *Chaque projet doit faire l'objet d'un dossier de demande de subvention à déposer formellement auprès de la Région et le cas échéant, auprès des autres financeurs sollicités.*
- *Dans le respect des compétences de chacun des partenaires, parmi ces projets, ont vocation à être accompagnés par la Région, les projets qui répondent aux conditions cumulatives suivantes :*
 - o *Qualification au regard du référentiel du Pacte Vert ;*
 - o *Inscription dans un programme opérationnel annuel du Contrat Territorial correspondant ;*
 - o *Respect des conditions d'intervention relatives aux dispositifs régionaux en vigueur.*

AXE 1	FICHE ACTION 1.1
UN BOURG CENTRE MOTEUR DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE	L'amélioration du cadre de vie des Port-Vendrais et du bien vivre avec les touristes
PRÉSENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<p>Voilà plusieurs années que la commune de Port-Vendres mise sur l'anticipation du changement climatique et le durcissement des normes. La stratégie politique, engagée dans la transition écologique, reflète la conviction municipale du rôle moteur que la commune peut jouer afin de participer au changement des comportements de chacun.</p>	
Objectifs stratégiques	
<p>Adaptation au changement climatique : face au risque inondation et lutte contre les îlots de chaleur / Amélioration de la qualité urbaine / Valorisation touristique / Mobilités douces / Accessibilité aux transports en commun.</p>	
Descriptif du projet/ opération envisagée	

Projet 1.1.1 Requalifier les quais Forgas en plaçant les modes doux au cœur de la réflexion

Descriptif: Les quais de Port-Vendres sont le cœur de la vie économique et sociale de la commune. La réhabilitation et l'aménagement de cet espace public bénéficiera à la qualité de vie des port-vendrais, à l'accueil des touristes et des plaisanciers tout en dynamisant les activités commerciales et en modernisant l'image de marque de la commune.

Dans le cadre de la coopération sur la valorisation des espaces publics urbains et portuaires à l'interface Ville-Port, le Département et la commune ont mené conjointement une étude architecturale qui constitue le programme global d'aménagement des espaces publics urbains et portuaires de l'interface ville-port en veillant à la cohérence de l'urbanisme et des caractéristiques paysagères de l'ensemble urbain et portuaire.

La requalification des espaces publics autour du plan d'eau (terrasses, réseaux humides, éclairage public, etc.) veillera à créer un nouveau poumon de la ville adapté aux enjeux et besoins fonctionnels et esthétiques actuels à travers :

- la création d'une nouvelle place sur le parking de la plaisance
 - la restructuration des terrasses et des activités commerciales
 - l'aménagement d'espaces ludiques pour les enfants
 - la création d'espaces de rencontre intergénérationnels
 - la création et l'aménagement d'îlots de fraîcheurs par la végétalisation
 - et la désimperméabilisation des sols et l'implantation d'une pergola bioclimatique
- des zones de rencontre de piétons, voitures, vélos

Référentiel territorial du Pacte Vert :

3. Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions
4. Améliorer la santé et le bien-être des habitants
5. Préserver et développer des emplois de qualité
6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

Maître d'ouvrage : commune de PV (le département ayant transféré à la commune la maîtrise d'ouvrage)

Coût estimatif : 7 345 000€HT

Calendrier prévisionnel : 2024-2025

Partenaires potentiellement concernés : Région, Conseil Départemental 66, CCACVI, Etat, CCI, UDAP, Bureaux d'études : Archiconcept, BE2T, +B+paysages architecture & paysages, SPL Pyrénées Orientales aménagement

UNE REFECTION DE L'ESPACE PUBLIC QUI AFFIRME LA POSITION DE CENTRALITE DES QUAIS



Projet 1.1.2 Ouverture des plages de la jetée à la baignade et renaturation de l'arrière-plage

Descriptif : La commune de Port-Vendres prévoit d'ouvrir les anses Christina et de l'Asplugas (jetée) à la baignade horizon 2025, de renaturer l'arrière-plage, d'en réguler les usages et les accès.

Ce projet nécessitera de créer un espace de stationnement à l'écart des plages, en lieu et place de l'espace d'accueil des camping-cars, et sera accompagnée d'une démarche de désimperméabilisation de l'arrière-plage et la création d'îlots de fraîcheur. Des espèces compatibles avec la problématique de la gestion des ressources naturelles seront sélectionnées pour ce projet.

Le piéton devient l'élément central de cette reconfiguration de l'espace qui valorise l'image et l'attrait touristique de la commune.

La route de la jetée, seul accès aux anses, est particulièrement fréquentée par les port-vendrais et les touristes. Non sécurisé et accidentogène, l'état actuel du site cumule les conflits d'usage et les difficultés de gestion : surfréquentation et congestion automobile, stationnements anarchiques, accès contraint par 2 tunnels et une voie étroite, manque de lisibilité de l'espace et traitement peu qualitatif, sensibilité aux eaux de ruissellement lors d'épisodes orageux, imposante friche d'un ancien restaurant, départ de sentier de randonnée invisibilisé par des déchets, sentier fréquenté en cul de sac mais non balisé, etc.

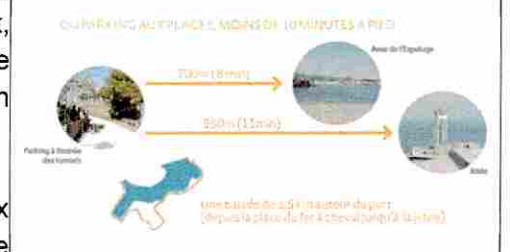
La requalification paysagère et fonctionnelle du site va permettre de :

- Favoriser l'accès piétonnier, les mobilités douces (limiter l'accès aux véhicules à moteur, privilégier les accès piétons et vélos) et créer une zone de délestage (stationnement) en amont en régulant l'accès à l'aide de bornes rétractables tout au long de l'année
- Valoriser et respecter sa qualité paysagère exceptionnelle et naturelle (ZNIEFF terrestres et marines, Natura 2000, Parc Natuel Marin du Golfe du Lion)
- Sécuriser les usagers et le bon fonctionnement du site
- La mise en place d'une navette reliant les plages au centre-ville, à la gare et/ ou aux aires de stationnement est envisagée, notamment en période estivale.
- Le site pourra devenir un support pédagogique, artistique et emblématique, reflet de l'image de la commune
- la baignade sécurisée (balisage)


Référentiel territorial du Pacte Vert :

2. S'adapter au changement climatique
3. Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions
4. Améliorer la santé et le bien-être des habitants
6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

Maitre d'ouvrage : commune de Port-Vendres (le département ayant



<p>transféré la maîtrise d'ouvrage) Coût estimatif : 500 000€HT Calendrier prévisionnel : 2024-2025 Maître d'ouvrage: Commune de Port-Vendres Partenaires financiers : Etat, CD66 Partenaires techniques : AURCA</p>	
<p>Projet 1.1.3 Créer des espaces de nature ville</p> <p>Descriptif : En lien avec la lutte contre les îlots de chaleur et la gestion des eaux de pluie, il s'agit de proposer de nouveaux usages aux espaces publics en offrant des espaces de nature en ville tels que des parcs, des jardinets, des jardins partagés, l'aménagement des pieds d'arbres... Leur utilisation sera facilitée par la mise en place d'un mobilier urbain adapté et robuste, faisant office de haltes sur les parcours piétons.</p> <p>Il s'agit également de recréer des massifs arborés ainsi que des îlots de fraîcheur avec des espèces végétales faiblement consommatrices en eau, d'aménager des noues paysagères, de remplacer les clôtures par des haies en limites parcellaires et de procéder à la désimperméabilisation des quais.</p> <p>Référentiel territorial du Pacte Vert :</p> <p>2. <i>S'adapter au changement climatique</i> 4. <i>Améliorer la santé et le bien-être des habitants.</i></p> <p>Maître d'ouvrage: Commune de Port-Vendres Coût estimatif : 88 500 € TTC Calendrier prévisionnel : 2024-2026 Partenaires techniques et/ou financiers potentiellement concernés : Région, Conseil Départemental 66, CCACVI, Pays Pyrénées Méditerranée, UDAP...</p>	

AXE I	Fiche Action 1.2
UN BOURG CENTRE MOTEUR DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE	Port-Vendres, un territoire résilient qui se tourne vers des pratiques durables
Présentation de l'Action	
Contexte	
Voilà plusieurs années que la commune de Port-Vendres mise sur l'anticipation du changement climatique et le durcissement des normes. La stratégie politique, engagée dans la transition écologique, reflète la conviction municipale du rôle moteur que la commune peut jouer afin de participer au changement des comportements de chacun.	
Objectifs stratégiques	
Adaptation au changement climatique : face au risque inondation et lutte contre les îlots de chaleur / Amélioration de la qualité urbaine / Valorisation touristique / Mobilités douces / Accessibilité aux transports en commun.	
<p>Projet 1.2.1 Renforcer la culture des risques environnementaux Descriptif : La commune souhaite sensibiliser les administrés et les touristes aux risques environnementaux, tels que les Incendies, les inondations, les tsunamis et les aléas climatiques et météorologiques par le biais d'une communication adéquate et d'une signalétique adaptée. Cette démarche vise à assurer la sécurité des populations concernées par la mise en oeuvre de bonnes pratiques.</p> <p>La conscientisation des populations est un outil de capacitation locale, première étape pour atténuer la vulnérabilité du territoire face aux aléas tels que les tsunamis, incendies, ou encore les inondations. La commune développe des actions de sensibilisations, visibilise le risque par plusieurs marqueurs dans l'espace public et les comportements a adopté en cas de besoin (ex : routes d'évacuation). A ce titre, une échelle millimétrique a été installée en 2022 au Vall de pinte.</p> <p>Ce projet se poursuit, une signalétique tsunami est en cours de réalisation et des marqueurs de crues seront installés. Sur les plages Bernardi et de l'usine l'idée est de marquer l'élévation future du niveau marin.</p> <p><u>Référentiel territorial du Pacte Vert :</u> 2. S'adapter à l'urgence climatique</p> <p>Maître d'ouvrage : Commune de Port-Vendres Coût estimatif : 1500€TTC Calendrier prévisionnel : 2022-2026 Partenaires techniques et/ou financiers potentiellement concernés : SMIGATA du Tech</p>	
<p>Projet 1.2.2 Mise en œuvre de la Charte éco-lumière intercommunale sur l'éclairage public Descriptif : La commune de Port-Vendres a adopté la Charte éco-lumière de la Communauté de Communes Albères-Côte Vermeille-Illobéris (CCACVI). Ce document établit des objectifs quantitatifs mais également des critères qualitatifs favorisant les ambiances nocturnes confortables tout en réduisant la pollution lumineuse. En collaboration avec la CCACVI, la Ville souhaite améliorer la qualité et la performance de l'éclairage urbain en installant des équipements adaptés et économiques : éclairer moins et mieux (extinction d'un candelabre sur 2 depuis 2022 entre 23h et 5h du matin)</p> <p>Dans un premier temps, il s'agira de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - créer des ambiances autour du plan d'eau et de la place Castellane, ainsi que des illuminations de bâtiments historiques dans le coeur de ville (mise en lumière du pavillon du Dôme déjà réalisée) 	

- remplacer les globes existants, dans les lotissements de la commune, par des LED. Au total, 400 points lumineux seront remplacés par des leds .
Enfin, la commune de Port-Vendres souhaite installer des luminaires alimentés en auto-consommation par des panneaux photo-voltaïques dans les lieux où les réseaux électriques ne passent pas pour garantir la sécurité et le confort des habitants tout en s'inscrivant dans une démarche durable.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

- 1. Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive
- 3. Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions
- 4. Améliorer la santé et le bien-être des habitants

Maître d'ouvrage : commune de PV

Coût estimatif : 170 000 € TTC

Calendrier prévisionnel : 2022-2026

Partenaires potentiellement concernés : Communauté de Communes Albères-Côte Vermeille-Illbérès (CCACVI)...

Projet 1.2.3 Poursuivre la stratégie de désimperméabilisation des espaces publics

Descriptif : Engagée dans une politique de développement durable, la commune de Port-Vendres entend poursuivre la stratégie de désimperméabilisation des espaces publics, de manière à améliorer la gestion de la ressource en eau en freinant le ruissellement des eaux pluviales vers la mer.

Dans une volonté de respect du cycle de l'eau, de maximisation de l'infiltration des eaux de pluie ou encore de réduction du phénomène de ruissellement sur les zones urbanisées ("torrents urbains", eau polluée, etc.), la commune souhaite travailler sur ses espaces publics existants et les zones de stationnement. Il s'agit soit de changer les matériaux de recouvrement, soit de déconnecter les eaux pluviales des réseaux de collecte pour gestion à la source.

A l'image de l'expérimentation portée par le PNR de la Narbonnaise sur 6 communes pilotes, une approche combinée entre Système d'Information Géographique (SIG) et terrain pourra être envisagée pour lancer et mener à bien cette stratégie.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

- 2. S'adapter à l'urgence climatique
- 3. Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions
- 4. Améliorer la santé et le bien-être des habitants
- 6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

Maître d'ouvrage : Commune de Port-Vendres

Coût estimatif : 40000€ TTC

Calendrier prévisionnel : 2023-2025

Partenaires techniques et/ou financiers potentiellement concernés: CCACVI, Agence de l'eau, Pays Pyrénées Méditerranée, Conseil Départemental 66, UDAP...

Projet 1.2.4 Devenir un exemple de l'usage raisonné de la ressource en eau

Descriptif : La commune de Port-Vendres entend renforcer sa gestion responsable de la ressource en eau en favorisant notamment la réutilisant des eaux usées traitées pour l'arrosage des espaces publics. L'objectif de cette démarche vise à garantir le confort de la population par l'entretien des espaces arborés et des équipements sportifs de plein air tout en agissant de manière durable et responsable.

La ressource en eau est devenue centrale face aux sécheresses et restrictions en cours. L'arrosage est portant indissociable des ambitions de végétalisation et de désimperméabilisation. La commune a pour ambition de :

<ul style="list-style-type: none"> • Installer des récupérateurs d'eau sur les bâtiments communaux (10 cuves de 1000L) • Créer une cuve de 5000L aux abords des quais – rue Camille Pelletan • Intégrer cette réflexion aux futurs projets • Poursuivre un usage raisonné de cette ressource : convention avec la CCACVI pour l'utilisation des eaux usées traitées des STEP d'Argelès-sur-Mer et de Banyuls-sur-Mer pour l'arrosage et le nettoyage des rues. <p>Référentiel territorial du Pacte Vert : 2. <i>S'adapter à l'urgence climatique</i> 3. <i>Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions</i></p> <p>Maître d'ouvrage : commune de Port-Vendres Coût estimatif : à déterminer Calendrier prévisionnel : 2022-2026 Partenaires techniques et/ou financiers potentiellement concernés : CD66, Agence de l'eau</p>	
<p>Projet 1.2.5 Restructurer les stationnements en créant des parkings paysagers arborés Descriptif : Le rééquilibrage de l'espace dédié à la voiture personnelle passe par la restructuration des parkings à l'échelle de la commune (reconfiguration des zones de stationnement, priorisation du piéton, penser les parkings de délestage, etc.). C'est aussi une opportunité pour développer des zones perméables à la qualité paysagère et écologique.</p> <p>La commune de Port-Vendres entend désimperméabiliser les espaces de stationnement, et procéder à leur renaturation. Il s'agira pour la commune de : choisir un matériau au sol drainé (notamment pour les places de stationnement (quasi et place Castellane) pour l'imiter le ruissellement des eaux pluviales sur la zone ; délimiter l'espace par de la masse végétale ; prévoir de la végétation haute pour créer de l'ombre.</p> <p>La commune souhaite par ailleurs poursuivre l'installation de stationnement à bornes volumétriques près des quais, de manière à favoriser un roulement du stationnement et à réduire la place des parkings en ville ; prévoir plusieurs bornes de recharge électrique. Il s'agit ainsi de réduire la place des véhicules motorisés dans l'espace public et d'inciter les populations à utiliser des modes de déplacement actifs. : installer des stationnements pour les vélos (arceaux et/ou branchements électriques); connecter l'espace de stationnement au village par des liaisons douces.</p> <p>La commune a identifié les sites pilotes de cette démarche :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Place de l'obélisque (2026) • Place Castellane (projet réalisé en 2023) • Ancien boulo-drome SNCF (2024) • SAP Bernardi <p>Référentiel territorial du Pacte Vert : 2. <i>S'adapter à l'urgence climatique</i> 3. <i>Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions</i> 6. <i>Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables</i></p> <p>Maître d'ouvrage : commune de Port-Vendres Coût estimatif : 450000€TTC Calendrier prévisionnel : 2023-2026 Partenaires techniques et/ou financiers potentiellement concernés : Agence de l'eau, SNCF, CAUE</p>	

AXE I	Fiche Action 1.3
<p align="center">UN BOURG CENTRE MOTEUR DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE</p>	<p align="center">Assurer un service public de qualité, des espaces de vie et des logements accessibles et adaptés à tous</p>
<p align="center">Présentation de l'Action</p>	
<p align="center">Contexte</p>	
<p>Voilà plusieurs années que la commune de Port-Vendres mise sur l'anticipation du changement climatique et le durcissement des normes. La stratégie politique, engagée dans la transition écologique, reflète la conviction municipale du rôle moteur que la commune peut jouer afin de participer au changement des comportements de chacun.</p>	
<p align="center">Objectifs stratégiques</p>	
<p>Adaptation au changement climatique : face au risque inondation et lutte contre les îlots de chaleur / Amélioration de la qualité urbaine / Valorisation touristique / Mobilités douces / Accessibilité aux transports en commun.</p>	
<p>Projet 1.3.1 Mise en accessibilité les bâtiments communaux</p> <p>Descriptif : Suite à l'actualisation du Plan ADAP en février 2023, la commune poursuit la réalisation des travaux d'aménagement dans l'objectif de garantir l'accueil du public dans l'ensemble de ses bâtiments communaux (handicap visuel, auditif, mobilité réduite, etc.).</p> <p>Référentiel territorial du Pacte Vert : <i>4. Améliorer la santé et le bien-être des habitants</i></p> <p>Maître d'ouvrage : Commune de Port-Vendres Coût estimatif : à déterminer Calendrier prévisionnel : 2022-2024 Partenaires techniques et/ou financiers potentiellement concernés : Région</p>	
<p>Projet 1.3.2 Rénover les bâtiments communaux pour une meilleure performance énergétique et le confort des usagers</p> <p>Descriptif : La commune de Port-Vendres prévoit de poursuivre les travaux de rénovation énergétique des bâtiments communaux, de manière à réduire les dépenses énergétiques et à s'inscrire dans une démarche durable. La réduction durable de la consommation énergétique des bâtiments publics poursuit des objectifs environnementaux (réduction des émissions de Co2), financiers (réduction des dépenses de fonctionnement et dégagement de capital), et de confort des occupants. Ce projet combine à la fois un programme de rénovation énergétique à l'aide de travaux mais aussi par des actions portant sur le comportement des occupants et les pratiques d'exploitation et de maintenance des équipements de chauffage, de refroidissement et de ventilation. Port-Vendres déploie un éventail d'actions : -A gain rapide : régulation des systèmes de chauffage, extinction des appareils</p>	

<p>électroniques</p> <p>-Travaux d'isolation du bâti ou de remplacement d'équipements : production d'eau chaude et de chauffage, remplacement de menuiseries extérieures, isolation de la toiture</p> <p>-Opérations lourdes : mise aux normes (sécurité, accessibilité), étanchéité, Une partie des opérations à gain rapide a déjà été implémentée. Les travaux d'isolation et des opérations plus lourdes vont avoir lieux sur différents bâtiments du parc communal (Centre technique municipal, Centre culturel, Dôme, écoles élémentaires, etc.)</p> <p>Référentiel territorial du Pacte Vert :</p> <p><i>1. Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive</i></p> <p><i>2. S'adapter au changement climatique</i></p> <p><i>4. Améliorer la santé et le bien-être des habitants</i></p> <p>Maître d'ouvrage: Commune de Port-Vendres</p> <p>Coût estimatif : à déterminer</p> <p>Calendrier prévisionnel : 2022-2026</p> <p>Partenaires techniques et/ou financiers potentiellement concernés: Région, CCACVI, Etat, Ademe, FNCCR (Programme ACTE+ ; AAP Chêne)</p>	
<p>Projet 1.3.3 Mener une étude de potentiel photovoltaïque des toitures des bâtiments communaux</p> <p>Descriptif : Dans l'optique de réduire la consommation énergétique, la commune souhaite mener une étude de potentiel photovoltaïque des toitures des bâtiments communaux. Cette démarche vise à favoriser une amélioration du bilan carbone et à tendre vers une auto-consommation énergétique des bâtiments publics. Un volet sensibilisation-éducation des usagers est aussi envisagé.</p> <p>Référentiel territorial du Pacte Vert :</p> <p><i>1. Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive</i></p> <p><i>2. S'adapter au changement climatique</i></p> <p>Maître d'ouvrage: Commune de Port-Vendres</p> <p>Coût estimatif : à déterminer</p> <p>Calendrier prévisionnel : 2023-2026</p> <p>Partenaires techniques et/ou financiers potentiellement concernés: CCACVI, Ademe, Banque de Territoires</p>	

Projet 1.3.4 - Poursuivre l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)

Descriptif : Poursuivre la politique inscrite à l'OPAH afin d'accompagner les propriétaires à réaliser des économies d'énergie, à remettre sur le marché des logements vacants, à lutter contre l'habitat dégradé, à favoriser le logement locatif social.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

- 4. Améliorer la santé et le bien-être des habitants
- 6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

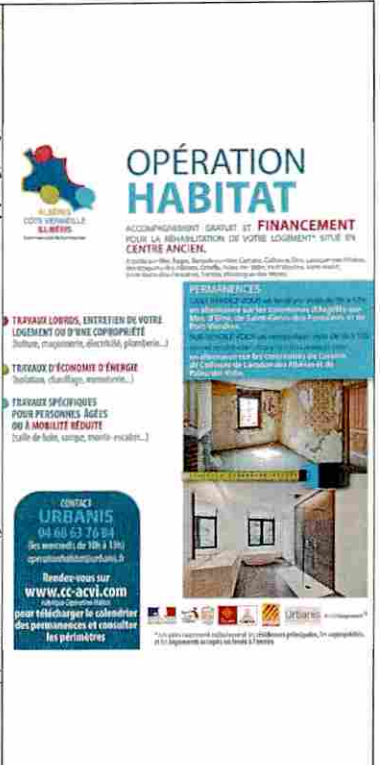
Maître d'ouvrage : CCACVI

Coût estimatif

OPAH (suivi-animation et subventions travaux) : 250 000€ TTC/ an pour toute la CCACVI

Calendrier prévisionnel : 2021-2024

Partenaires potentiellement concernés :
Partenariat technique : Bureau d'études pour l'animation
Partenariat financier : ANAH, Département, Région, Commune



OPÉRATION HABITAT
 ACCOMPAGNEMENT SECOURS ET FINANCEMENT
 POUR LA RÉHABILITATION DE VOTRE LOGEMENT SITUÉ EN CENTRE ANCIEN.

PÉRIODIQUES
 TRAVAUX LOYERS, ENTRETIEN DE VOTRE LOGEMENT OU D'UNE COPROPRIÉTÉ
 Travaux, chauffage, électricité, plomberie...
 TRAVAUX D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE
 Isolation, chauffage, menuiserie...
 TRAVAUX SPÉCIFIQUES POUR PERSONNES ÂGÉES OU À MOBILITÉ RÉDUITE
 Scale de bain, rampes, main-courantes...
 CONTACT URBANIS (04 83 76 61 61)
 Des conseils de 0h à 18h
 urbanisme@ccacvi.com
 Rendez-vous sur www.ccacvi.com
 pour télécharger le calendrier des permanences et connaître les périodes.

Projet 1.3.4 bis - Poursuivre l'« Opération façades »

Descriptif : Continuer l'opération intercommunale « façades » afin de mettre en valeur les centres anciens.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

- 4. Améliorer la santé et le bien-être des habitants
- 6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

Maître d'ouvrage : CCACVI

Coût estimatif : 87000€TTC/an pour toute la CCACVI

Calendrier prévisionnel : 2022-2027

Partenaires potentiellement concernés :
Partenariat technique : Bureau d'études pour l'animation
Partenariat financier : ANAH, Département, Commune



OPÉRATION FAÇADE

Vous êtes en cours d'acquisition ou propriétaire d'une résidence principale située en centre ancien (voir plan). Vous êtes occupant ou bailleur : La Communauté de Communes Ardennes - Côte Vermeille - Mézières vous aide pour entreprendre des travaux de revêtement de la façade de votre bien immobilier.

Bénéficiez d'une aide financière et d'un accompagnement, par un bureau d'études spécialisé dans la réalisation de travaux.

CONTACT URBANIS (04 83 76 61 61)
 Des conseils de 0h à 18h
 urbanisme@ccacvi.com
 Rendez-vous sur www.ccacvi.com
 pour télécharger le calendrier des permanences et connaître les périodes.

Accusé de réception en préfecture
 066-216601484-20240620-DCM37-2024-DE
 Date de télétransmission : 27/06/2024
 Date de réception préfecture : 27/06/2024

AXE 2	Fiche Action 2.1
FAIRE RAYONNER DURABLEMENT LE BOURG CENTRE EN VALORISANT L'IDENTITE PORT-VENDRAISE	Une nouvelle entrée de ville multifonctionnelle, à la gare, au service de l'interface ville-port
Présentation de l'Action	
Contexte	
Voilà plusieurs années que la commune de Port-Vendres mise sur l'anticipation du changement climatique et le durcissement des normes. La stratégie politique, engagée dans la transition écologique, reflète la conviction municipale du rôle moteur que la commune peut jouer afin de participer au changement des comportements de chacun.	
Descriptif du projet/ opération envisagée	
<p>Projet 2.1.1 Créer un "Pôle d'Échanges Multimodal" : l'émergence d'une nouvelle entrée de ville</p> <p>Descriptif : Le pôle gare constitue un potentiel pour mettre en œuvre l'intermodalité entre le train, et les transports en commun au service de la constitution d'un réseau de transports collectifs. L'enjeu est aujourd'hui de structurer ce pôle afin de valoriser les offres existantes et de les compléter : aménagement des espaces publics, organisation du stationnement, information multimodale, cheminements vers les équipements et le centre-ville de Port-Vendres, mise en valeur touristique, etc.</p> <p><u>Référentiel territorial du Pacte Vert :</u> <i>6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables</i></p> <p>Maître d'ouvrage : Commune de Port-Vendres Coût estimatif : à déterminer Calendrier prévisionnel : 2022-2026 Partenaires techniques et/ou financiers potentiellement concernés: CCACVI, Région Occitanie, SEM ARAC, DDTM66, SNCF gares et connexions, SNCF Réseau, SNCF Fret, AURCA, UDAP</p>	 
<p>Projet 2.1.2 Réhabiliter les délaissés ferroviaires du quartier de la gare</p> <p>Descriptif : Afin de répondre à la demande de la population en matière de stationnement, de manière responsable, la commune de Port-Vendres envisage de mettre en place une convention d'occupation temporaire d'un terrain de chantier de la SNCF de manière à y installer des équipements mobiles destinés à encadrer le stationnement en l'absence de chantier. Ces équipements pourront être déplacés sur demande de la SNCF. L'objectif de cette démarche vise à éloigner les espaces de stationnement du centre ville, de manière à renforcer la place du piéton en ville.</p> <p><u>Référentiel territorial du Pacte Vert :</u> <i>4. Améliorer la santé et le bien-être des habitants</i> <i>6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables</i></p> <p>Maître d'ouvrage: Commune de Port-Vendres Coût estimatif : à déterminer Calendrier prévisionnel : 2022-2024 Partenaires techniques et/ou financiers potentiellement concernés: SNCF ; Etat ; Région (sous réserve)</p>	

AXE 2	Fiche Action 2.2
FAIRE RAYONNER DURABLEMENT LE BOURG CENTRE EN VALORISANT L'IDENTITE PORT-VENDRAISE	Reconnecter les poles générateurs de mobilité en offrant des alternatives à la voiture personnelle
Présentation de l'Action	
Contexte	
Voilà plusieurs années que la commune de Port-Vendres mise sur l'anticipation du changement climatique et le durcissement des normes. La stratégie politique, engagée dans la transition écologique, reflète la conviction municipale du rôle moteur que la commune peut jouer afin de participer au changement des comportements de chacun.	
Descriptif du projet/ opération envisagée	
<p>Projet 2.2.1 Installer une signalétique directionnelle urbaine</p> <p>Descriptif : La commune entend donner de la visibilité aux espaces de stationnement dont les emplacements ne sont pas indiqués, de manière à y diriger les touristes ayant une faible connaissance de la géographie du territoire. Il s'agit également de renseigner le taux d'occupation des espaces de stationnements par une signalétique adaptée.</p> <p>La mise en place d'une signalétique judicieusement placée et esthétique optimisera la visibilité et l'accès des habitants et des visiteurs aux différents équipements et services de la commune. L'objectif est également d'indiquer aux usagers les temps de trajet, afin de promouvoir les mobilités douces. Il sera aussi question de revoir la signalétique existante en retirant les préenseignes accumulées, vétustes et abîmées.</p> <p>Il s'agit de prévoir des éléments de micro-signalétique sobres, cohérents entre eux et intégrés à l'environnement immédiat.</p> <p>Cela viendra en complément de la signalétique spécifique aux éléments patrimoniaux et aux équipements administratifs déjà réalisée.</p> <p><u>Référentiel territorial du Pacte Vert :</u> 6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables</p> <p>Maître d'ouvrage: Commune de Port-Vendres Coût estimatif : à déterminer Calendrier prévisionnel : 2024-2026 Partenaires techniques et/ou financiers potentiellement concernés: Conseil Départemental 66, CCACVI, UDAP, Pays Pyrénées Méditerranée...</p>	
<p>Projet 2.2.2 Encourager l'usage de la navette urbaine en donnant de la visibilité à son circuit dans l'espace public</p> <p>Descriptif : La commune a constaté que le trajet de la navette urbaine actuellement en circulation était peu connu et souhaite à ce titre donner d'avantage de visibilité à cet équipement en disposant d'une signalétique adaptée. L'objectif vise à encourager la prise de transports en commun dans</p>	

l'optique de réduire la place des véhicules personnels en ville, de manière à améliorer le bilan carbone de la commune et favoriser la place du piéton dans l'espace public. La signalétique balisera le circuit, les arrêts et les horaires de la navette. Une attention particulière sera apportée à l'avancée en âge puisque les 3ème et 4ème âges en sont, pour le moment les principaux usagers.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

2. S'adapter au changement climatique

4. Améliorer la santé et le bien-être des habitants

6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

Maître d'ouvrage: Commune de Port-Vendres

Coût estimatif : à déterminer

Calendrier prévisionnel : 2024

Partenaires techniques et/ou financiers potentiellement concernés: CCAS, SNCF (connexion à la gare), Région (cars Lio)

Projet 2.2.3 Créer et aménager une voie verte reliant le centre-ville à l'anse de Paulilles

Descriptif: Aujourd'hui, force est de constater que le site naturel de Paulilles est quelque peu délaissé par les port-vendrais eux-mêmes, au profit des habitants du département, ou plus largement des touristes en saison estivale. La problématique du stationnement en est une des raisons principales.

Aussi, l'objectif est de raccrocher le site à la ville, et ses habitants, en proposant une liaison douce cyclable originale en bénéficiant de la remise en état de l'ancien pont rail et d'un ancien tunnel désaffecté (avec wagonnets sur rails) datant de la création de la darse.

Ainsi, la commune souhaite, en collaboration avec le CD, baliser et aménager (plantations, signalétique) un réseau cyclable, de façon continue et sécuriser un parcours. Il s'agira également de doter les points d'étapes d'équipements adaptés pour l'accueil des vélos (arceaux...).

Référentiel territorial du Pacte Vert

4. Améliorer la santé et le bien-être des habitants

6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

Maître d'ouvrage: CD66

Coût estimatif : 250 000 € TTC

Calendrier prévisionnel : 2023-2024

Partenaires techniques et/ou financiers potentiellement concernés: Conseil Départemental 66, CCACVI, Pays Pyrénées Méditerranée...

Projet 2.2.4 Mettre en oeuvre le schéma d'aménagement de la plage Bernardi pour organiser l'accueil du public sur la bande de plage, réhabiliter les bâtis existants et installer des aires de picnic et d'accueil pour les manifestations culturelles

Descriptif : La commune souhaite poursuivre la mise en oeuvre du schéma

d'aménagement de la plage Bernardi pour organiser l'accueil du public, réhabiliter les bâtis existants qui s'y trouvent, tels que le petit restaurant de front de mer, et l'arrière plage. La commune souhaite également installer des aires de picnic à proximité de la plage avec des équipements adaptés de manière à améliorer le confort des touristes et à valoriser le patrimoine littoral. Il s'agit également de dédier des espaces à la consommation de nourriture, et à encadrer le dépôt de déchets qui lui sont inhérent avec la mise à disposition de poubelles. La commune entend par ailleurs créer un espace d'accueil dédié aux manifestations culturelles sur le site.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

- 4. Améliorer la santé et le bien-être des habitants
- 6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

Maître d'ouvrage: Commune de Port-Vendres
Coût estimatif : à définir
Calendrier prévisionnel : 2023-2026
Partenaires techniques et/ou financiers potentiellement concernés: Etat, CD66

Projet 2.2.5 Lancer une étude de faisabilité pour la mise en place d'une navette maritime pour desservir les plages de Port-Vendres (Paulilles et Bernardi)

Descriptif : Déjà évoqué dans le Schéma d'Aménagement de la Plage Bernardi engagé en 2015, la commune souhaite lancer une étude de faisabilité pour la mise en place d'une navette maritime pour Paulilles. Sur le site, il s'agira d'installer d'un ponton afin de favoriser l'accès aux plages par la mer et de remédier au stationnement omniprésent, problématique prégnante, notamment en période estivale.

La réflexion pourrait être engagée avec les communes voisines de Collioure et Banyuls-sur-Mer.

La mise en place d'une navette maritime depuis le port pour desservir les plages de la jetée qui seront prochainement ouvertes à la baignade (cf. projet 1.1.2) s'avère par ailleurs nécessaire en raison du manque de stationnement disponible aux abords des plages.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

- 4. Améliorer la santé et le bien-être des habitants.
- 6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables,

Maître d'ouvrage: Commune de Port-Vendres
Coût estimatif : à déterminer
Calendrier prévisionnel : 2025-2026
Partenaires techniques et/ou financiers potentiellement concernés
 Conseil Départemental 66, CCACVI, Communes voisines, Pays Pyrénées Méditerranée, Conservatoire du Littoral, DDTM, Gendarmerie Maritime...



AXE 2	Fiche Action 2.3
FAIRE RAYONNER DURABLEMENT LE BOURG CENTRE EN VALORISANT L'IDENTITE PORT-VENDRAISE	L'identité portuaire et la valorisation du patrimoine, une clé de développement touristique

Présentation de l'Action

Contexte

Voilà plusieurs années que la commune de Port-Vendres mise sur l'anticipation du changement climatique et le durcissement des normes. La stratégie politique, engagée dans la transition écologique, reflète la conviction municipale du rôle moteur que la commune peut jouer afin de participer au changement des comportements de chacun.

Descriptif du projet/ opération envisagée

Projet 2.3.1 Requalifier la place de l'Obélisque

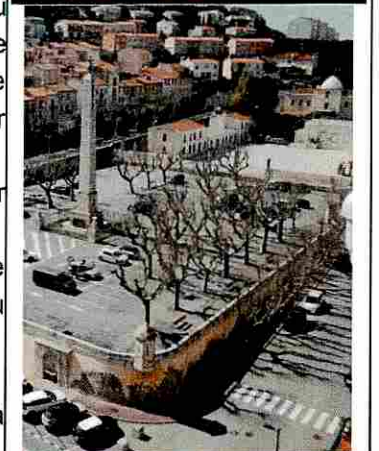
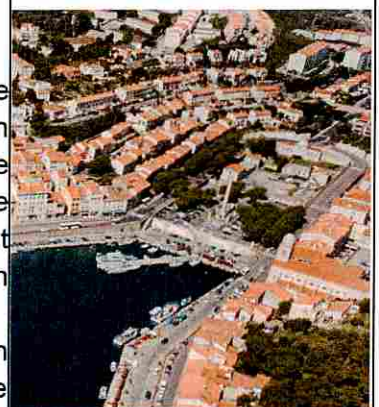
Descriptif : La commune entend poursuivre la requalification de la place de l'Obélisque. Un éclairage adapté a d'ores et déjà été installé. Il s'agira dans un second temps de restructurer le stationnement sur la place, en réduisant le nombre de places de parking et en empêchant la circulation au centre de la place, de manière à renforcer la présence piétonne. La place sera également désimperméabilisée, et une meilleure gestion des eaux de pluie sera mise en oeuvre. Des îlots de fraîcheur seront également créés.

La place de l'Obélisque a été construite au XIXème siècle. Elle appartient à un ensemble plus vaste pensé et dessiné par Charles de Wailly pour embellir la ville de Port-Vendres, d'une part, la « place de l'obélisque » qui prendra le nom de « place royale », car c'est la seule place en France achevée sous Louis XVI et dédiée à ce roi, avec en son centre l'obélisque et d'autre part la « caserne du fer à Cheval », le pavillon et les jardins du Dôme.

Cet ensemble patrimonial fait l'objet de protections au titre des Monuments Historiques (parties classées et parties inscrites à l'inventaire). En 2023, à l'occasion du bi-centenaire de la commune, les grilles de l'obélisque et du monument aux morts ont été restaurées. L'étude patrimoniale de la DRAC renforce les enjeux de requalification de la place qui a aujourd'hui plusieurs fonctions. Elle a la vocation principale de parking et permet l'installation du marché de plein air tous les samedis matins.

Ce lieu mérite un aménagement de l'espace public soigné, attentif à sa valeur historique sans oublier l'aspect fonctionnel. Le projet consiste à :

- mettre en valeur les abords des grands ouvrages identifiés et supprimer le stationnement le long de l'axe Monument aux Morts – Obélisque – Caserne du Fer à Cheval,
- constituer une palette végétale diversifiée et locale ;
- privilégier des sols permettant d'absorber les eaux de pluie pour les parties à usage de parking (parking végétalisé) et en pavage pour la partie centrale
- prévoir un mobilier qui favorise le lien social et soigner l'espace dédié aux piétons, (intégration des poubelles par exemple)
- choisir un système d'éclairage adapté aux usages, et de mise en valeur des monuments présents sur cet espace, reprise des réseaux secs et humides et gérer l'évacuation des eaux pluviales, ...



Accusé de réception en préfecture
066-216601484-20240620-DCM37-2024-DE
Date de télétransmission : 27/06/2024
Date de réception préfecture : 27/06/2024

Référentiel territorial du Pacte Vert :

- 2. S'adapter à l'urgence climatique
- 3. Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions
- 4. Améliorer la santé et le bien-être des habitants
- 6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

Maître d'ouvrage : commun de Port-Vendres

Coût estimatif : 800 000 € TTC

Calendrier prévisionnel : 2022-2026

Partenaires potentiellement concernés : CCACVI, CAUE, ABF, DRAC, DDTM

Projet 2.3.2 Valoriser et sécuriser le patrimoine historique de la Caserne Mailly

Descriptif : Actuellement en ruine, la caserne Mailly sera valorisée. L'objectif est de mettre en lumière l'histoire du lieu, de le sécuriser et de le rendre accessible au public. Une étude a été confiée à une architecte du patrimoine en 2023.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

- 6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durable

Maître d'ouvrage: Commune de Port-Vendres

Coût estimatif : à déterminer

Calendrier prévisionnel : 2025-2026

Partenaires techniques et/ou financiers potentiellement concernés: Région

Projet 2.3.3 Réhabiliter la Caserne du Fer à Cheval

Descriptif : La commune entend réhabiliter la Caserne du fer à cheval

Référentiel territorial du Pacte Vert :

- 6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durable

Maître d'ouvrage: Commune de Port-Vendres

Coût estimatif : à déterminer

Calendrier prévisionnel : 2025-2026

Partenaires techniques et/ou financiers potentiellement concernés : Région

Projet 2.3.4. Créer une zone d'accueil spécifique pour les visites des bateaux patrimoniaux

Descriptif : La commune souhaite créer un espace d'accueil dédié aux bateaux patrimoniaux, tels que le Belem, pour valoriser le patrimoine maritime et faciliter l'accès aux touristes. En lien avec l'interface « Ville – Port » et la réglementation issue du SPR, il convient de s'appuyer sur l'aspect du site d'accueil pour travailler le design des installations, installations plus ou moins évolutives pour faciliter la remise en état du site après la manifestation et lui offrir d'autres fonctionnalités. Les aménagements doivent également tenir compte de la fréquentation attendue sur le site et les installations devront être économes en énergie et en eau.

La notion de « sécurité » sera une composante primordiale pour la réalisation de cette zone d'accueil spécifique pour les grands évènements.



Référentiel territorial du Pacte Vert :

6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

Maître d'ouvrage : commune de Port-Vendres

Coût estimatif : 12000 € TTC

Calendrier prévisionnel : 2025-2026

Partenaires potentiellement concernés : Région, Conseil Départemental 66, CCACVI, UDAP, Pays Pyrénées Méditerranée, CCI

Projet 2.3.5 Réaliser des travaux d'aménagement pour l'accueil du public au Fort Fanal

Descriptif : La redoute du Fort Fanal (1693), propriété de la commune depuis Avril 2024 est inscrite aux Monuments Historiques le 6 juin 1933. L'ouvrage bâti à la pointe de la Mirande fait partie, avec la redoute de la presqu'île et la redoute Béar, des ouvrages défensifs édifiés par le marquis de Vauban, commissaire général des Fortifications, chargé d'aménager l'abri de Port-Vendres par Louis XIV. La commune va réfléchir sur le rédactions d'un cahier des charges pour lancer un appel à projet afin de permettre l'impantation d'activités permettant d'ouvrir ce lieu au public.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

4. Améliorer la santé et le bien-être des habitants

5. Préserver et développer des emplois de qualité

6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

Maître d'ouvrage : commune de Port-Vendres

Coût estimatif : 1 000 000 € TTC

Calendrier prévisionnel : 2024-2026

Partenaires potentiellement concernés : Région (Direction de la mer & du patrimoine), Conseil Départemental 66, Etat, Pays Pyrénées Méditerranée, CCACVI, UDAP, Associations locales

Projet 2.3.6 Aménager un espace dédié aux associations dans l'ancien local de la police municipale

Descriptif : La commune de Port-Vendres prévoit de réhabiliter les anciens locaux de la police municipale afin de créer un espace d'accueil pour les associations en vue de favoriser l'émergence de lieux dédiés à la sociabilisation et de renforcer la qualité de vie des administrés et des touristes.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durable

Maître d'ouvrage: Commune de Port-Vendres

Coût estimatif : à déterminer

Calendrier prévisionnel : 2025-2026

Partenaires techniques et/ou financiers potentiellement concernés: Région



Annexe 2 : PROGRAMME PLURIANNUEL D' ACTIONS 2022-2024

PROGRAMME PLURIANNUEL D' ACTIONS		Contrat 1 ^{ère} génération				Avenant - Contrat 2 ^{ème} génération				Objectif territorial du Pacte Vert				
		2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025			2026		
AXE STRATEGIQUE 1 : UN BOURG CENTRE MOTEUR DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE														
ACTION 1.1 <i>L'amélioration du cadre de vie des Port-Vendrais et du bien vivre avec les touristes</i>	Projet 1.1.1 Requalifier les quais Forgas, République et Joly & création d'une place cœur de ville en plaçant les modes actifs au centre de la réflexion					⌚	⌚	⌚	⌚	⌚	⌚	⌚	⌚	Objectifs 2 - 3 - 4 - 5 - 6
	Projet 1.1.2 Ouverture des plages de la jetée à la baignade et renaturation de l'arrière-plage					⌚	⌚	⌚	⌚	⌚	⌚	⌚	⌚	Objectifs 3 - 4 - 6
	Projet 1.1.3 Créer des espaces de nature en ville								⌚	⌚	⌚	⌚	⌚	⌚
ACTION 1.2 <i>Port-Vendres, un territoire résilient qui se tourne vers des pratiques durables</i>	Projet.1.2.1 Renforcer la culture des risques environnementaux					⌚	⌚	⌚	⌚	⌚	⌚	⌚	⌚	Objectif 2
	Projet 1.2.2 Mettre en œuvre la charte éco-lumière intercommunale sur l'éclairage public					⌚	⌚	⌚	⌚	⌚				Objectifs 1 - 3 - 4
	Projet 1.2.3 Poursuivre la stratégie de désimperméabilisation des espaces publics								⌚	⌚	⌚	⌚		Objectifs 2 - 3 - 4 - 6
	Projet 1.2.4 Devenir un exemple de l'usage raisonné de la ressource en eau					⌚	⌚	⌚	⌚	⌚	⌚	⌚	⌚	Objectifs 2 - 3
	Projet 1.2.5 Restructurer les stationnements en créant des parkings paysagers arborés et y installer des ombrières photovoltaïques							⌚	⌚	⌚	⌚	⌚	⌚	⌚
ACTION 1.3 <i>Assurer un service public de qualité, des espaces de vie et des logements accessibles et adaptés à tous</i>	Projet 1.3.1 Mise en accessibilité les bâtiments communaux							⌚	⌚	⌚	⌚			Objectif 4
	Projet 1.3.2 Rénover les bâtiments communaux pour une meilleure performance énergétique et le confort des usagers							⌚	⌚	⌚	⌚	⌚	⌚	Objectifs 1 - 4 - 6
	Projet 1.3.3 Mener une étude de potentiel photovoltaïque des toitures des bâtiments communaux							⌚	⌚	⌚	⌚	⌚	⌚	Objectif 1 - 2

	Projet 1.3.4 Poursuivre l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)			☺	☺	☞	☞	☞	☞	☞	☞					Objectifs 4- 6
	Projet 1.3.4 bis. Poursuivre l'Opération Façades			☺	☺	☞	☞	☞	☞	☞	☞	☞	☞	☞	☞	Objectifs 4- 6
AXE STRATEGIQUE 2 : FAIRE RAYONNER DURABLEMENT LE BOURG CENTRE EN VALORISANT L'IDENTITE PORT-VENDRAISE																
ACTION 2.1 <i>Une nouvelle entrée de ville multifonctionnelle à la gare au service de l'interface ville-port</i>	Projet 2.1.1 Créer un « Pôle d'Échanges Multimodal » : l'émergence d'une nouvelle entrée de ville					☺	☺	☺	☺	☞	☞	☞	☞	☞	☞	Objectif 6
	Projet 2.1.2 Réhabiliter les délaissés ferroviaires du quartier de la gare					☺	☺	☺	☺	☞	☞					Objectifs 4 - 6
ACTION 2.2 <i>Reconnecter les pôles générateurs de mobilité en offrant des alternatives à la voiture personnelle</i>	Projet 2.2.1 Installer une signalétique urbaine									☞	☞	☞	☞	☞	☞	Objectif 6
	Projet 2.2.2 Encourager l'usage de la navette urbaine en donnant de la visibilité à son circuit dans l'espace public									☞	☞					Objectifs 2 - 4 - 6
	Projet 2.2.3 Créer et aménager une voie verte reliant le centre-ville à l'anse de Paulilles															Objectifs 4 - 6
	Projet 2.2.4 Mettre en œuvre le schéma d'aménagement de la plage des Bernardi pour organiser l'accueil du public sur la bande de plage, réhabiliter les bâtis existants et installer des aires de picnic et d'accueil pour les manifestations culturelles								☺	☺	☺	☞	☞	☞	☞	Objectifs 4 - 6
	Projet 2.2.5 Lancer une étude de faisabilité pour la mise en place d'une navette maritime pour desservir les plages de Port-Vendres (Paulilles et Bernardi)												☞	☞	☞	☞

ACTION 2.3 L'identité portuaire et la valorisation du patrimoine, une clé de développement touristique	Projet 2.3.1 Requalifier la place de l'Obélisque					⊕	⊕	⊕	⊕	⊕	⊕	⊕	⊕	⊕	⊕	Objectifs 2-3-4-6	
	Projet 2.3.2 Valoriser et sécuriser le patrimoine historique de la Caserne Mally											⊕	⊕	⊕	⊕	Objectif 6	
	Projet 2.3.3 Réhabiliter la caserne du fer à cheval												⊕	⊕	⊕	⊕	Objectif 6
	Projet 2.3.4 Créer une zone d'accueil spécifique pour les visites des bateaux patrimoniaux												⊕	⊕			Objectif 6
	Projet 2.3.5 Réaliser des travaux d'aménagement pour l'accueil du public au Fort Fanal									⊕	⊕	⊕	⊕	⊕	⊕		Objectifs 4-5-6
	Projet 2.3.6 Aménager un espace dédié aux associations dans l'ancien local de la police municipale																Objectif 6